

MLM 36/9

Bombardement aérien
des gares de Villeneuve St-Georges et tréport
(Paris Sud-Est)
Cassiques

transmises en mai - juillet 1944
à la région Est

Cour muni que
au 2^e arrond^t

Ville neuve - Zing
Villeneuve - Zing

Jeune de faire
insulte au 5^e
l'œuvre en dernier
l'œuvre au 5^e arr^t

ARCHIVES
VOIE SERVICE CENTRAL
N° 35947

Transmis au 5^e Arr^t VB
avec une copie de ces
documents pour ses besoins
et pour le 2^e Arr^t

Troyes, le 3.5.44
Le Chef de Bureau,
Cagor

ET
M. North
pour donner au dernier
de destructions
5/7-44

Transmis au 3^e Arrondissement VB
VESOUL, le 5 MAI 1944
Le Chef du 5^e Arrondissement V. B.

L. ORU

N^e Arrond^t VB

RGR
Retourné à
Monsieur le chef du Service
de la Voie et des Bâtiments.

Paris, le -4 JUIL. 1944
Le Chef d'Arrondissement

Quinier

Retourné au 2^e Arr^t VB à Troyes.

Nancy, le 9 MAI 1944
L'Ingénieur Principal

Pour l'Ingénieur Principal
L'Ingénieur Adjoint,
J. Fournier

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE
VILLENUEVE-ST-GEORGES-TRIAGE

CONSIGNE GENERALE

CHAPITRE I - PLAN D'ALERTE.

Dès la fin du bombardement, il est indispensable de connaître la consistance des dégâts pour permettre la mise en oeuvre, sans retard, des moyens nécessaires pour entreprendre les réparations dans le plus court délai possible.

Toutes les communications étant vraisemblablement coupées, il convient d'appliquer immédiatement un plan d'intervention immédiate et automatique des éléments chargés de la reconnaissance et de la réparation des dégâts.

Le plan comporte 3 échelons :

- a)- Echelon de reconnaissance qui intervient dans tous les cas quelle que soit l'importance du bombardement et cela de sa propre initiative.
- b)- Premier échelon d'exécution qui est constitué par les agents locaux ou résidant à proximité du chantier, ainsi que par les entreprises de dépannage.
- c)- Deuxième échelon d'exécution qui est constitué par des renforts provenant des autres Sections de l'Arrondissement et d'Entreprises diverses.

Si les circonstances le nécessitent, il est fait appel aux Autorités d'occupation et au Service Régional qui interviendra pour la mise à notre disposition de trains parcs et, si besoin est, de personnel et d'entreprises des autres Arrondissements et même des autres Régions.

CHAPITRE II - ECHELON de RECONNAISSANCE.

IL SE DECLENCHE AUTOMATIQUEMENT PAR LA SEULE INITIATIVE DES INTERESSES DES LA FIN DU BOMBARDEMENT.

Composition :	MM. DINARD	SIGSNH	
	MONNIER	SCSN	Consigne n° 2
	TAILLAND	CDTP	" n° 2
	MANUEL	CDT	" n° 2
	BOURBOUZE	PI	" n° 3
	CHATELLIER		
	Lucien	CCT	" n° 1
	PAVEYRANNE		
	Gabriel	CCTP	Consigne n° 1
	ROUX André	CCTP	" 1
	RENAUD Gabriel	SUPV	" 1

.....

MM. PLUCHOT Eugène	CCT	Consigne n° 2
FEMINIER Odilon	CCTP	" n° I
VIAL Claude	CCT	" n° I
COUTANT Georges	CCT	" n° I
ANSBERQUE Marcel	CCT	" n° I
VERAIN Emile	SCCT	" n° I
JOYEUX Georges	CCT	" n° I
PICHOT Auguste	CCT	" n° I
St-JEAN-LOUIS	CCTP	" n° I
JOYEUX Georges	CCT	" n° 2
MELOT Henri	CCT	" n° 2
LOUIS Emile	CT	" n° 2
HERBELOT Marcel	CT	" n° 2
DEGUILHEM Pierre	CT	" n° 2
FOURNIER André	CT	" n° 2
GAYOUT André	CT	" n° 2
SEBILLE Lucien	CT	" n° 2
ENOUX Henri	CT	" n° 2
COSSINET Alexandre	CT	" n° 2
SAVOT Roger	CT	" n° 2
BESANCON Roger	CT	" n° 2
GABORET Aristide	CT	" n° 2
GRIBOUX Georges	CT	" n° 2
BRUN Marat	CT	" n° 2
GERARD Philippe	CT	" n° 2
OLIVOT François	CT	" n° 2
BOUILLOT René	SUPTX	" n° I
NOTTIN Louis	SUTX	" n° 3
PELISSIER Léon	SCEQ	" n° 3
MAGNE Nicolas	CTP	" n° I
THOMAS Fernand	CT	" n° I
CHARRIER Pierre,	KP SES	" n° I
LAUNAY Léon	K SES	" n° I
CLERC Joseph	KAD	" n° I
MAMESSIER René	AISU	" n° I
MULLER Georges	AISU	" n° I
PETIT Emile	SUP	" n° I
LAFOND Lucien	KAD	" n° I
TACNET Henry	ATT	" n° I
LENOBLE Léonard	SU	" n° I
BRIQUET Eugène	OI	" n° I
VIEUX Henri	O2	" n° I
MONTAGNE Arthur	AIO	" n° I

ainsi que les autres agents S.E.S. d'astreinte au moment considéré.

L'adresse des agents de l'échelon de reconnaissance est précisée sur l'annexe n° I.

Lieu de rassemblement.

Tous les agents désignés ci-dessus se présentent le plus rapidement possible à l'endroit ci-dessous désigné:

ROUTE NATIONALE n° 5 - CARREFOUR de la PASSERELLE de VILLENEUVE TRIAGE, devant la Coopérative "LE REGULATEUR".

.....

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-St-GEORGES & TRIAGE

E C H E L O N d e R E C O N N A I S S A N C E

CONSIGNE INDIVIDUELLE n° 2
des agents non chargés de mission

M.

Grade :

adresse

Tél.

DOIT :

- dès la fin d'un bombardement aérien qu'il situe avec ou sans certitude dans la zone de Villeneuve-St-Georges et Villeneuve-Triage, se rendre le plus rapidement possible au point de rassemblement suivant muni de son casque et, la nuit, de sa lanterne à acétylène occultée.

ROUTE NATIONALE n° 5 - CARREFOUR de la PASSERELLE de TRIAGE et du MAGASIN "LE REGULATEUR".

- attendre l'arrivée de M.M. les Ingénieurs et de M. DINARD, Sous-Ingénieur, se mettre à leur disposition.
- se mettre à disposition d'un agent de la permanence
(rayer les mentions inutiles)

Permanence.

MM. BOURBOUZE
PELISSIER
NOTTIN

sont chargés de s'y rendre particulièrement rapidement afin d'assurer la permanence.

-MM. BOURBOUZE, PELISSIER et NOTTIN prennent le nom de chaque agent qui se présente, ainsi que l'heure de son arrivée.

-Ils attendent, sur place, l'arrivée de M. le Chef d'arrondissement ou d'un de ses adjoints, ou de M. DINARD, Sous-Ingénieur, et se mettent alors à leur disposition.

-Si un agent arrive au lieu de rassemblement avant eux il attend l'arrivée du premier de l'un d'eux pour se faire reconnaître avant de partir accomplir sa mission.

-Si plusieurs agents arrivent avant l'un d'eux, un seul reste à attendre l'arrivée du premier des agents de la permanence (MM. BOURBOUZE, PELISSIER ou NOTTIN); il opère alors comme il est prescrit ci-dessus aux agents de permanence; dès qu'il a pu se faire connaître lui-même par un agent de la permanence et lui a répercuté les noms des agents qui se sont déjà fait pointer et sont partis accomplir leur mission, il part à son tour effectuer la sienne.

Mission des agents de reconnaissance.

Chaque agent de l'échelon de reconnaissance possède :

- une consigne écrite fixant sa mission de reconnaissance (consigne n° I)
- un schéma des gares de Villeneuve sur lequel il indiquera les positions approximatives des dégâts constatés.

Cette première reconnaissance consistera à recueillir très rapidement des renseignements:

1^o- sur des destructions constatées :

- a) coupures de voie (points isolés et zones semblant entièrement bouleversées).
- b) démolition de bâtiments (partielles ou totales).
- c) autres destructions constatées (pylones, lignes électriques, conduites d'eau, etc..)
- d) dégâts aux installations de signalisation, téléphonique et éclairage (reconnaitssances par les agents S.E. et S.M.)

2^o- Sur l'état de tous les magasins d'outillage des brigades et la possibilité de récupérer ledit outillage;

.....

3°- sur la présence de morts ou blessés.

L'agent prendra des notes écrites au fur et à mesure de ses constatations.

Il reviendra le plus rapidement possible au lieu de rassemblement : ROUTE NATIONALE n° 5 - CARREFOUR PASSERELLE - LE REGULATEUR pour rendre compte et se mettre à disposition des dirigeants présents.

Zones de reconnaissance :

L'étendue des gares de Villeneuve est divisée en zones de reconnaissances attribuées à divers agents comme il est spécifié ci-dessous :

1° - VOIE et BATIMENTS.

- Zone 1 : aller : Voies IR-2R (P.K. 9.500-12.600 (CCT CHATELLIER
retour : Voies IL-2L (CT
- Zone 2 : aller : Voies IR-2R (Km. 12.600-Poste V (CCT JOYEUX
retour : Voies IL-2L (CT
groupe de voies et communica-
tions entre P.V. et Villeneuve-
St-Georges.
- Zone 3 : aller : Voie IR (Poste V - Km.16.650 (CCT Saint-Jean
retour : Voies 2R-2L (Km. 16.650-Poste V (CT
Voies Corbeil
et faisceau P.V.-P.VI
- Zone 4 : aller : V.III-2M (P.K. 9.500-12.600 (CCT PAVEYRANNE
retour : faisceau de (Prairie entre
réception (Poste T (CT
faisceau (et Poste S
impair
- Zone 5 : aller : faisceau de remisage de (CCT PICHOT
Prairie
retour : faisceau du Petit Entretien (CT
Bâtiments du M.G. et du Petit
Entretien
- Zone 6 : faisceau pair de Prairie (CCT ROUX
Poste O au Poste N
faisceau de réception pair
du Poste N au poste I (CT
- Zone 7 : aller : Dépôts -voies, ponts (CCT COUTANT
réservoirs, bâtiments
retour : Raccordements Ceinture (CT
Ouest et Est
Parc Divisionnaire: bâti-
ments, dépôts matériaux

Zone 8 : aller : V.IM-2L (P.K. 12.600-P.V.	(	
retour : faisceau pair de réception des trains V.I01-I03-I05-I07	CCT FEMINIER	
Quai de transbordement pair	CT	
Zone 9 : aller : faisceau de réception des trains de Bercy	(	
faisceau de réception des voies de ceinture : P.P., V.I. et 2	SUPV RENAUD	
de Valenton au P.I.	CT	
retour : faisceau des omnibus	(	
Chantier des Combustibles		
Zone 10 :	Faisceau impair de Villeneuve-Triage.	(CCT VIAL
		CT)
Zone 11 :	Faisceau pair de Villeneuve-Triage	(CCT ANSBERG
		CT)
Zone 12 :	Bâtiments et Voies V.V.O.	(SUT BOUILLOI
-d°-	V.V.A.	CT)
Zone 13 :	Centre d'Oeuvres	(SCCT VERAINE
		CT)

2°- INSTALLATIONS HYDRAULIQUES

Zone H : stations de pompage	(CT	MAGNE
réservoirs V.V.A.	CT	THOMAS
conduite d'aspiration		
conduite de distribution		
dépôt		
réservoir dépôt		

3° - INSTALLATIONS S.E.S.

Zone S.1. - Poste de commandement de Triage	(KP CHARRIER	
	(AISU	
Zone S.2. - V.IR-2R - P.K. 9.500-12.600	(SUT PETIT	
Zone S.3. - aller : V.IR-2R (P.K. 12.600 à	(	
retour: V.IR-2L (Villeneuve-	(AISU MATESSIER	
St-G.		
Zone S.4 - de Villeneuve-Saint-	(signalisa-	
Georges au Poste	tion	(KAD LAFOND
VI.	aiguilles	
	(téléphonie	

.....

- • • • •

CHAPITRE III.

PREMIER ECHELON d'EXECUTION

-SUPV GANDOIS.

- Une consigne individuelle sera remise à chacun de ces agents pour lui notifier l'obligation de se rendre immédiatement au lieu de rassemblement (Consigne n° 4).

• • • • •

Il sera fait appel, de plus :

- à M. MATHIEU, CDTP,
- aux agents des 3^e, 4^e et 5^e cantons P.L.,
- à la 2^eme V.M.C.,
- au SUPV FAUCHEUX
- à M. MONATTE, CDTP et à 35 agents de S.II
- aux entreprises ayant contracté un contrat de secours pour réparations éventuelles des installations de voies ferrées:
 - (Entreprise DROUARD : 50 hommes)
 - (Entreprise SAIGNAT : 50 hommes).

-à M. AUBERT, Inspecteur Divisionnaire S.E.S.

-à M. DUBAN, CDTP, à BRUNOY

-à MM. BOUISSON, PI)
BEAUQUIS, PI)
PICAUD, PI)
DUDRAGNE, PI)
PARSON, PI) "A"
DEVIN (Efon PI)
LEAU, Em)
MARECHAL, Em)
GILLES, Gérant du P.D.I

Alerte du personnel du 1er échelon. *d'exécution*

Le personnel du 1er échelon d'exécution sera alerté à la diligence du Chef d'arrondissement ou d'un de ses Adjointe, ou de M. DINARD, dans les conditions suivantes :

- M. MATHIEU, CDTP, par planton.
- M. MONATTE, CDTP, par téléphone, il aura à alerter en plus de ses 35 hommes, tous les agents visés en "A".
- 2^eme V.M.C. par planton.
- Le SUPV FAUCHEUX par téléphone à la gare de COMBS-la-VILLE.
- les Entreprises par téléphone.
- M. AUBERT, par téléphone à la gare de Paris.
- M. DUBAN par téléphone à la gare de BRUNOY.

.....

(L'annexe n° 2 précise les adresses domiciliaires et téléphoniques et les consignes d'application - Consignes n°5 et 6).

Rassemblement du Personnel.

Les agents se rassemblent à la permanence (Route Nationale n° 5) -Carrefour de la Passerelle - Régulateur) et s'y groupent par brigade en attente des ordres.

Les Chefs et sous-chefs de brigade se font reconnaître à la permanence et indiquent le n° de leur canton et leur effectif; ils se tiennent ensuite en attente à proximité du P.C. Chantier,

Poste de Commandement du Chantier (I)

Un local pour y installer le poste de commandement du chantier sera choisi après obtention des renseignements recueillis par l'échelon de reconnaissance. Le choix du local dépendra de l'emplacement des zones des principales destructions et des possibilités d'y accéder et d'y établir les liaisons téléphoniques utiles avec les lignes Etat et S.N.C.F.

Une liaison constante restera établie par planton entre le P.C. Chantier et le lieu de rassemblement initial (permanence) tant que l'emplacement du P.C. Chantier n'aura pas été parfaitement connu de tout le personnel intéressé par la présente consigne.

Le personnel affecté au P.C. chantier est, en principe, celui précisé au Chapitre V.

Liaisons téléphoniques de chantier.

Le P.C. Chantier, après dépouillement des renseignements donnés par l'échelon de reconnaissance "détermine les divers chantiers à créer et fixe les liaisons téléphoniques à réaliser immédiatement par le personnel S.E.S.

Composition des équipes de réparations.

Le P.C. Chantier fixe l'importance et la composition des équipes selon la répartition des chantiers.

-
- (I) - Dans la suite de la Consigne, le Poste de Commandement sera désigné sous l'appellation "P.C. Chantier" pour éviter toute confusion avec le P.C. du 1er Arrondissement d'Exploitation, à PARIS.
-

Chaque équipe reçoit un n° d'ordre; chaque chef d'équipe CDT, PI, SUPV reçoit une fiche donnant la composition numérique de l'équipe et son lieu d'affectation (annexe n° 3) le P.C. garde trace des renseignements portés sur cette fiche

Contrôle des effectifs.

Arrivé sur le lieu de travail le Chef d'Equipe (CDT, PI, SUPV) dresse avec la collaboration des Chefs de brigade, représentants et Chefs de chantier des entreprises, la liste nominative de leurs équipes (feuille d'attachements).

Un appel nominatif a lieu à l'origine de chaque séance de travail.

Transports.

Le Chef d'Arrondissement ou un de ses adjoints donne les ordres utiles au rassemblement des véhicules automobiles de l'Arrondissement.

Les Entreprises transportent leur personnel par leurs propres moyens : camions, camionnettes. En cas d'impossibilités font appel à la S.M.C.F.

Le personnel de S.II et de D.I2I est acheminé par un train de service demandé sur l'initiative du P.C. Chantier. M. MONATTE aura la direction de ce train et s'entendra avec M. MATHIEU pour ramasser au passage du personnel.

Outillage et vivres.

Les agents et les ouvriers d'entreprises alertés doivent être munis d'une pelle et d'une pioche, ainsi que des vivres leur sont nécessaires pour la journée de travail à venir.

CHAPITRE IV.-

Deuxième échelon d'exécution.

Composition.- En plus du personnel composant le personnel de reconnaissance et le 1er échelon d'exécution tels qu'ont été précisés aux Chapitres 2 et 3 précédents, les agents des brigades et équipes ci-dessous sont alertés pour venir renforcer et constituer le 2ème échelon d'exécution :

- 30 agents de S.I3 avec MM. TERRAIL, BODEREAU, GARNIER, MAIGRE et DUFORT;

- 40 agents de S.I4 avec MM. JULIEN, VERJUS, BOYAUD,

- 25 agents de S.I5 avec M. CHOYER.

- 30 agents de S.I6 avec M. ORBIGNY.

- 20 agents de S.I7 avec MM. SEMENCE et BONIN.

.....

- 25 hommes de S.I8 avec MM. CHAPUT et DESLETTRES;
- 15 hommes de l'Equipe Spéciale Voie de l'Arrondissement avec M. HABERT,
- 15 hommes de l'Equipe Spéciale Voie de S.I5
- 50 hommes de l'Entreprise DESCHIRON (contrat de dépannage)
- 50 hommes de l'Entreprise DUMEZ (contrat de dépannage)
- 25 hommes de l'Entreprise DEHE (contrat de dépannage)
- 350 hommes environ des Entreprises :

DROUARD (en sus de ceux de son contrat de dépannage)
DUMEZ { -----d°-----
DEHE { -----d°-----

Société Moderne d'Entreprises, STEEG, DELOBEL, BASTE, CARRE, RAULT, RATTON, GRAILLOT, JARDIN & BILLARD, Sociétés des Routes Economiques, DILLY, LENOBLE, FAUREAU, HORY, LABUSSIÈRE.

Alerte du personnel du 2ème échelon.

Le personnel du 2ème échelon d'exécution sera alerté à la diligence du Chef d'Arrondissement ou d'un de ses Adjoints ou de M. DINARD, par téléphone, conformément aux précisions de l'annexe n° 4.

Rassemblement du Personnel, Poste de commandement, liaison téléphonique de chantiers, Composition des équipes de réparations, contrôle des effectifs, Transport, Outillage et Vivres (Voir chapitre III, mêmes dispositions à prendre).

CHAPITRE V -

Organisation du travail : Poste de commandement du Chantier

Le P.C. Chantier, installé comme il est dit au Chapitre III, est composé, en principe, comme suit :

Le Chef d'Arrondissement ou un de ses Adjoints,
M. DINARD SIGSNH
M. MONNIER SCSN
AUBERT, Ins. Div. SES
MINARD. SISBA, dès qu'il sera dégagé de sa mission de l'équipe fixe de secours de Villeneuve-Triag.

LEAU et MARECHAL, Secrétariat,
GILLES, approvisionnement matériaux et outillage
PELISSIER, téléphoniste
DEVIN, MARCHAND, PI et 3 agents (ravitaillement)
5 agents des brigades de V.V.T. (service de liaison de renseignement.)

.....

Le P.C. Chantier sera relié le plus rapidement possible par téléphone aux lignes Etat et lignes S.N.C.F.

Reconnaissance détaillée des destructions.

Dès que les renseignements résultant de la première reconnaissance sont reçus, le P.C. Chantier dresse le plan de la reconnaissance détaillée à faire de jour, pour préciser d'une part les besoins en main-d'oeuvre et en matériaux, d'autre part pour permettre de discuter avec les autres services le programme de remise en état.

Des zones de cette 2ème reconnaissance seront ainsi fixées et confiées aux CDT présents assistés des PI, SUPV, et CCT disponibles.

Chaque agent chargé de la reconnaissance sera muni d'un plan à l'échelle de 0,001.

La reconnaissance précisera les renseignements suivants :

- a)- repérage approximatif des points de chute des bombes en notant les bombes non explosées;
- b)- dimensions approximatives des entonnoirs pour déterminer les cubes de remblai nécessaires;
- c)- nombre de wagons à relever par le Sergide du Matériel et Traction et indications succinctes à leur sujet;
- d)- longueur des coupures de voie et ordre de grandeur du matériel à utiliser pour assurer la continuité;
- e)- nombre et caractéristiques des appareils avariés, consistence approximative des avaries et ordre de grandeur du matériel à utiliser pour la remise en état;
- f)- indications concernant les égouts, conduites d'eau, réservoirs, canalisations électriques;
- g)- indications sommaires sur l'importance et la nature des avaries de ponts, bâtiments, postes d'enclenchements, halles, magasins, ateliers;
- h)- indications intéressant les installations de sécurité SM-S.E., y compris l'ordre de grandeur du matériel de remise en état.

Personnel utilisé à cette reconnaissance.

- CDT et PI non utilisés à la direction des premières équipes mises en action;
- SUPV et CCT disponibles,
- INS, S/INS et KP, K et K/D du S.E.

Programme des réparations.

En possession des renseignements obtenus à la suite de deuxième reconnaissance, un avant-programme de réparations est établi au P.C. Chantier.

.....

Il est ensuite examiné au cours d'une Conférence réunissant les Chefs d'arrondissement intéressés, puis définitivement arrêté avec toutes précisions sur l'ordre de priorité des réparations, Il est ensuite soumis à l'U.L.B. et mis en application.

EXECUTION des REPARATIONS.

a) Direction des Equipes.

La direction des équipes est confiée dans l'ordre de leur arrivée à :

MR. MONNIER,	SCSN	MR. BONIN	CDT
MANUEL,	CDT	CHAPUT	DDT
TAILLAND	CDTP	ESLETTRES	CDT
MATHIEU	CDTP	ORBAN	CDT
MONATTE	CDTP	BEAUQUIS	PI
DUBAN	CDTP	BOUISSON	PI
GARNIER	CDT	FICAU	PI
BODEREAU	CDT	DUDRAGNE	PI
VERJUS	CDT	MAIGRE	PI
BOYAUD	ATT	VATRE	PI
CHOYER	CDT	BOUVET	PI
HABERT	CDT	CORDIER	PI

soit 24 dirigeants qui disposent pour encadrer les équipes de voie, des PI Voie et SUPV:

BOURBOUZE	BARDIN
PARSON	LACOUR
GANDOIS	BERNOT
FAUCHEUX	PARIYRE
DUFORT	GIRARD

MR. TERRAIL, JULIEN, SEIENGE sont chargés de la surveillance de groupe d'équipes désignées par le P.C. Chantier

b) Matériaux et outillage.

M. GILLES du P.D.I. est chargé spécialement de centraliser les besoins en matériaux, de reconnaître les possibilités locales (P.D.I. stocks des cantons) et, en liaison avec les bureaux de V.B.I. de demander d'urgence les compléments indispensables.

En ce qui concerne l'outillage, chaque agent ou ouvrier vient sur les lieux avec une pelle et une pioche. L'outillage spécial ou de remplacement est approvisionné par les soins du P.C. Chantier par recours aux entreprises ou aux magasins de la région.

c-) Remblais et ballast

Le SUTX NOTTIN, dès qu'il est dégagé de sa mission de permanence au lieu de rassemblement, s'assure :

.....

-des possibilités d'accès aux dépôts de scories, de sable et de ballast;

-des possibilités de chargement : wagons à récupérer, etc...

-et renseigne le P.C. Chantier.

M. RODOT, CDT, prend la direction de ce service dès qu'il est dégagé de sa mission de l'équipe mobile de secours de Villeneuve-Triage (consigne n° 7)..

d)- Equipes de secours.

Dès que la mission des équipes de secours est terminée, les agents V.B. rejoignent le P.C. Chantier (consigne n° 7)

e)- Formation des équipes - Bureau d'embauche.

Les équipes sont rassemblées à proximité du P.C. Chantier dans un endroit désigné par lui et où fonctionne un bureau d'embauche.

Le P.C. Chantier donne aux Chefs d'équipes une fiche comportant les noms du personnel d'encadrement et le lieu de travail (annexe n° III). Un double de cette fiche reste au bureau d'embauche. Des plantons conduisent les équipes sur le lieu de travail, si cet accompagnement est nécessaire.

Le bureau d'embauche conserve trace de toutes les opérations de son ressort.

f)- Organisation du travail.

En principe et sous réserve de décisions spéciales pouvant intéresser, par exemple, le rétablissement de la circulation sur voies principales ou sur un itinéraire essentiel il n'y a pas de travail de nuit. Mais, dès que les effectifs le permettent, le travail des équipes doit être organisé en deux postes: un poste de matinée et un poste de soirée.

g)- Compte-rendu.

A la fin de chaque poste de travail, les chefs d'équipe se réunissent au P.C. Chantier pour rendre compte du travail exécuté et des effectifs employés et recevoir des ordres pour la période de travail suivante.

Ravitaillement et logement.

Chaque agent ou ouvrier vient le premier jour avec les vivres qu'il lui sont nécessaires pour 24 heures; par la suite le personnel est ravitaillé sur place.

Le personnel qui ne peut normalement rentrer prendre

.....

ses repas à sa résidence est hébergé soit sur les lieux, soit à proximité.

La consigne n° 8 règle ces questions de ravitaillement et de logement.

Mesures d'ordre intéressant le P.C. Chantier

a) Programme d'exécution

Le P.C. Chantier établit ainsi qu'il est précisé au § programme de réparation (Chapitre V) le programme d'exécution des remises en état et le tient à jour des réalisations effectives.

b)- Journal de Chantier.

Il est tenu au P.C. Chantier un journal où sont relevés tous les incidents, les ordres reçus, les décisions supérieures ou inter-services et d'autres faits intéressants, tels que :

- heures d'enlèvement des bombes non explosées,
- dates et heures d'intervention pour l'enlèvement des bombes non explosées;
- dates et heures de reddition des voies, faïsses ou installations diverses.
- résultats des conférences tenues,
- etc...

c)- Personnel

Chaque jour les feuilles d'attachement des diverses équipes sont dépouillées au P.C. Chantier et une feuille d'attachement récapitulative est tenue :

1°- par Section V.B.

2°- par entreprise.

Un état de la constitution des équipes est établi d'après les duplicata des fiches remises à chaque équipe et des renseignements donnés en fin de séance de travail par les chefs d'équipes.

d)- Matériaux

Un état est dressé avec les renseignements obtenus à la suite des reconnaissances donnant la liste des chantiers et sur lequel figure également la liste sommaire des matériaux nécessaires à la réparation : cubes de remblais, liste de matériaux, numéro de l'équipe chargée de la réparation de chaque chantier et effectif journalier occupé à chaque chantier (annexes n° 1 et 2).

.....

Un état semblable est dressé pour les chantiers de réparations des installations de sécurité : block, signalisation, téléphonique, (annexe n° 3).

Un état récapitulatif des matériaux demandés, reçus et mis à disposition des équipes est également tenu à jour (annexe n° 4).

Questions diverses.

Les autres questions pouvant intéresser le chantier proprement dit et le personnel de secours sont réglées à la diligence du P.C. chantier qui établit, le moment venu, les consignes d'application utiles.

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-ST-GEORGES-TRIAGE

A N N E X E 1

A dresses de tous les agents de l'échelon de reconnaissance :

M.M. DINARD,	SIGSNH	2, Rue Corbineau. Paris (la nuit 592)
MONNIER,	SCSN	Hôtel des Trois Gares, 1, rue Jules César Paris. Tél. DID. 01.70
TAILLAND,	CDTP	8, avenue de Choisy. Villeneuve-Triage
MANUEL,	CDT	54, rue Gambetta, Villeneuve-St-Georges
BOURBOUZE,	PI	246, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges (nou- velle cité)
CHATELLIER,	CCT	28, avenue Carnot, Villeneuve-St-Georges
PAVEYRANNE,	CCTP	ancien P à N 5 au pont de Pompadour, à CRETEIL.
ROUX,	CCTP	244, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges.
RENAUD,	SUPV	59, rue Parmentier, au Val Pompadour par Valenton
PLUCHOT,	CCT	5, rue Franklin, Villeneuve-St-Georges
FEMILLER,	CCTP	4, Place Hector Berlioz Villeneuve-St-Georges
VIAL,	CCT	244, Rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
COUANT	CCT	2, Rue Charles Bernard, Villeneuve-le-Roi
ANSBERQUE,	CCT	288, rue Jean Jaurès Maisons-Alfort.
VERAIN,	SCCT	244, rue de Paris, Bât. A Villeneuve-St-Georges
JOYEUX,	CCT	132, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
PICHOT,	CCT	13, rue de l'Est à Villeneuve-Triage
SAINT-Jean,	CCTP	Cité du Moulin de Senlis. Montgeron
JOYEUX,	CCT	132, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
MELLOT,	CCT	27, Rue Colbert, Crosnes.
LOUIS,	CT	47, avenue de Choisy, Villeneuve-Triage.
HERBELOT,	CT	Rue Eugène Sue, Villeneuve-St-Georges
DEGUILHEM,	CT	10, rue Guynemer, Villeneuve-St-Georges
FOURNIER,	CT	2, rue du Foyer Villeneuve-St-Georges
GAYOUT,	CT	23, rue du Président Wilson, Villeneuve-St- Georges
SEBILLE,	CT	30, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
ENOUX,	CT	14, rue Bernard Palissy. Villeneuve-St-Georges
COSSINET,	CT	8, rue du Maréchal Foch. Villeneuve-St-Georges
SAVOT,	CT	25, rue Curie, Val Pompadour par Valenton.
BESANCON,	CT	244, Rue de Paris, Villeneuve-St-Georges.
GABORET,	CT	117, avenue de Choisy, Villeneuve-Triage
GRIBOUX,	CT	2, rue Sully, Villeneuve-St-Georges.
BRUN, Marat	CT	132, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
GERARD,	CT	57, avenue de Choisy, Villeneuve-Triage
OLIVOT,	CT	40, rue Balzac, Villeneuve-St-Georges
BOUILLLOT,	SUPTX	41, rue Bernard Palissy, Villeneuve-St-Georges
NOTTIN,	SUTX	60, avenue de Valenton, Villeneuve-St-Georges
PELLISSIER,	SCEQ	10, rue du Presbytère, Villeneuve-Triage
MAGNE,	CT	18, rue J.J. Rousseau, Villeneuve-St-Georges
VITALE,	CT aux.	3, rue Dumaire. Paris (3°)

.....

CHARRIER
LAUNAY,
CLERC,
MAMMESSIER,
MULLER,
PETIT,
LAFOND,
TACNET,
LENOBLE,
BRIQUET,
VIEU,
MONTAGNE,

KP	12,	Rue J. Jaurès, Villeneuve-St-Georges
K	244,	Rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
KAD	5,	rue J.J. Rousseau, Villeneuve-St-Georges
AI SU,	242,	rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
AI SU	10,	rue Eugène Sue, Villeneuve-St-Georges
SU	244,	rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
KAD	46,	rue du Château, Villeneuve-St-Georges
ATT	23,	Rue Georges Picot, Villeneuve-St-Georges
SU	9,	rue J.J. Rousseau, Villeneuve-St-Georges
01	244,	rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
02	244,	rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
AIO	3,	rue M. Seguin.

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-ST-GEORGES et TRIAGE

A N N E X E II

Adresses du 1er Echelon Exécution

Adresses des personnes à alerter :

M.M. MATHIEU	CDTP	44, Rue des Rosiers Alfortville	Tél.Ent.16.92
MONATTE	CDTP	1, Rue Corbineau Paris	Tél.Did.85.10
		et 86.10 - DID. 03.04 - Poste 8403	
FAUCHEUX	SUPV	12, route de Corbeil Quincy-sous-Sénart (S.et M.)	
DUBAN	CDTP	52, Rue de Cercoy Brunoy	
AUBERT	INS.DIV	24, Rue du Niger. Paris (12°)	
BEAUQUIS	PI	66, rue de Charentonneau Maisons-Alfort	
PICAU	PI	31, Boulevard de Charonne. PARIS (11°)	
DUDRAGNE	PI	71, Boulevard Poniatowsky. PARIS (12°)	
PARSON	PI	4, Rue Hector Malot. Paris (12°)	
DEVIN	PI	72, rue Crozatier, à Paris (12°)	
LEAU	Em	26, rue Charles Baudelaire. PARIS (12°)	
MARECHAL	Em	47, avenue Gambetta. PARIS (20°)	
GILLES, Gérant du P.D.		16, passage Gathois PARIS (12°)	
BOUISSON,	PI	67, Boulevard de Reuilly, PARIS (12°)	

M.M. DRUMEZ, Représentant de l'Entreprise DROUARD, rue Albert Moreau, à MELUN (Tél. 667).

GENTON, Représentant de l'Entreprise DROUARD, 16, Boulevard de Picpus, à PARIS (12°) (Tél. Did. 41.55).
Bureaux : 4, Boulevard Diderot (Tél. Did. 22.37)

SAIGNAT, 68, rue Molière à Ivry (Tél. Ita. 23.01).

ALLONCLE, Représentant de l'Entreprise SAIGNAT - Tél. Ent. 04.11.

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES-TRIAGE

E C H E L O N de R E C O N N A I S S A N C E

CONSIGNE INDIVIDUELLE n° I

des Agents chargés des missions de Reconnaissance

M.

(Grade)

adresse :

DOIT :

- dès la fin du bombardement aérien qu'il situera avec ou sans certitude absolue dans la zone de Villeneuve-St-Georges Villeneuve-Triage, se rendre le plus rapidement possible au point de ralliement suivant, porteur de son casque et, la nuit, de sa lanterne à acétylène occultée :

ROUTE NATIONALE n° 5 - CARREFOUR de la PASSERELLE de TRIAGE "LE REGULATEUR" où sera installée une permanence composée de M.R. BOURTOUZE, PELISSIER ou NOTTIN;

- s'il trouve un agent de la permanence arrivé avant lui, lui donner son nom, attendre l'arrivée d'un agent non chargé de mission que la permanence lui désignera et partir immédiatement remplir sa mission ci-dessous précisée :
 - s'il ne trouve aucun agent à la permanence, attendre l'arrivée du premier de l'un d'eux et opérer comme il est dit précédemment, s'ils sont plusieurs agents chargés de missions ou non chargés de missions en attente d'un agent de la permanence, il suffit qu'un seul attende l'arrivée d'un agent de la permanence pour lui remettre les noms des agents arrivés et repartis et assurer la permanence;
 - se faire désigner par les agents de la permanence un cantonnier pour l'accompagner;
 - dès qu'il s'est fait ainsi reconnaître au lieu de rassemblement, partir remplir la mission ci-dessous :
- parcourir la zone suivante :

.....

- noter par écrit au cours de sa reconnaissance :

a)- voies : les coupures isolées ou les zones entièrement détruites.

- fixer sur le plan ci-joint, autant que possible, les points de chute de bombes et les coupures de voies;

- noter les autres destructions : pylônes, lignes électriques, conduites d'eau, bâtiments, incendies, etc...

- reconnaître les magasins d'outillage des brigades et la possibilité de récupérer cet outillage.

b)- S.E. : les destructions visibles de la signalisation de la téléphonie, de l'éclairage, sans s'attarder à du détail.

c)- S.M. : les avaries ou destructions importantes de la signalisation, les embranchements et les transmissions mécaniques sans s'attarder aux détails.

(rayer les paragraphes inutilisés).

- déceler, le cas échéant, les blessés et les morts sans se retarder dans l'exécution de sa mission.

- et REVENIR le plus rapidement possible au lieu de rassemblement;

ROUTE NATIONALE n° 5 - CARREFOUR de la PASSERELLE de TRIAGE MAGASIN " LE REGULATEUR".

pour rendre compte et se mettre à disposition du poste de commandement du chantier.

*On vous de la reconnaissance s'écarter des feux d'artifice
produits par la bombe aux éclats qui peuvent être à retardement
et noter soigneusement leur emplacement.*

BOMBARDERENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-St-GEORGES & TRIAGE

E C H E L O N d e R E C O N N A I S S A N C E

CONSIGNE n° 3
des agents de permanence

M.

Grade

Adresse :

DOIT :

- dès la fin d'un bombardement aérien qu'il situe avec ou sans certitude dans la zone de Villeneuve-St-Georges et Villeneuve-Triage, se rendre très rapidement au point de rassemblement suivant, muni de son casque et, la nuit de sa lanterne à acétylène occultée.

ROUTE NATIONALE n° 5 - CARREFOUR de la PASSERELLE de TRIAGE et du MAGASIN "LE REGULATEUR".

- prendre le nom de chaque agent qui se présente ainsi que l'heure de son arrivée;
- s'assurer que chaque agent ayant une mission de reconnaissance part bien immédiatement la remplir.
- désigner un cantonnier pour accompagner chaque agent chef de mission en choisissant, si possible, un cantonnier du parcours intéressé;
- noter par écrit tous les renseignements d'ores et déjà portés à sa connaissance
- attendre sur place l'arrivée de MM. les Ingénieurs ou de M. DINARD, SIGSNH.

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-St-GEORGES & TRIAGE

P R E M I E R E C H E L O N d' E X E C U T I O N

CONSIGNE n°4

M.

Grade

Adresse :

DOIT :

En cas de bombardement aérien qu'il situera avec ou sans certitude absolue dans la zone de Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-Triage :

- se rendre le plus rapidement possible au point de rassemblement suivant :

ROUTE NATIONALE N° 5 - CARREFOUR DE LA PASSERELLE DE TRIAGE "LE REGULATEUR" ou sera installée une permanence composée de MM. BOURBOUZE, PELISSIER ou NOTTIN.

- se mettre à disposition de son chef de brigade ou sous-chef de brigade ou, à défaut, de son chef de district ou de section et attendre les ordres qui lui seront donnés.

Prescriptions particulières pour les dirigeants de brigade.

Dès leur arrivée au point de rassemblement précisé ci-dessus les dirigeants de brigade doivent, après s'être fait reconnaître à la permanence, grouper le personnel de leur brigade respective et préciser à la permanence l'effectif du personnel ainsi rassemblé. Ils se tiennent ensuite en attente des ordres à proximité de la permanence.

BOMBARDEMENT AERIEN des GARES de VILLENEUVE St-Ges et TRIAGE

1er E C H E L O N d' E X E C U T I O N

C O N S I G N E n° 5

Alerte du Personnel de S.II
et des agents habitant Paris.

M. MONATTE, Chef de District Ppal, (tél. 8403 de jour et 8421 la nuit) dès qu'il est avisé de la mise en application de la présente Consigne fait alerter par exprès :

-35 agents de S.II désignés à l'avance.

M. PARSON	PI	4, rue Hector-Malot - Paris (12°)
BOUISSON	PI	67, Bd. de Reuilly à PARIS
PICAU	PI	31, Bd. de Charonne - Paris (11°)
DURAGNE	PI	69-71, Bd. Poniatowski - Paris
DEVIN	PI	72, rue Crozatier - Paris
LEAU	Em	26, rue Ch. Baudelaire - Paris
MARECHAL	Em	47, avenue Gambetta - Paris
GILLES, Gérant du PD		16, Passage Glatbois - Paris

- cherche à entrer en relation avec le P.C. chantier,
- s'assure auprès du P.C. de l'Exploitation des mesures prises pour la mise en marche du train de service pour l'acheminement du personnel de Paris à Villeneuve, mise en marche dont il prend l'initiative, s'il ne peut entrer en relation avec le P.C. Chantier.
- s'entend avec M. MATHIEU, CDTP de Maisons-Alfort pour l'acheminement du personnel de D.I2I.
- à l'arrivée à l'un des points accessibles de Villeneuve, se rend immédiatement au P.C. Chantier pour faire part de son arrivée et de celle de son effectif et pour prendre des ordres.

Chaque agent de brigade doit venir avec pelle, pioche, et une journée de vivres.

En cas d'absence de M. MONATTE, celui-ci sera remplacé par M. BOUISSON ou à défaut par M. PARSON, à l'initiative du Chef d'Arrondissement ou de ses Adjointes de M. DINARD.

X

BOMBARDMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES et TRIAGE

PREMIER E C H E L O N d' E X E C U T I O N

CONSIGNE n° 6

du Personnel de D.I.21

M. MATHIEU, CDTP, Tél. ENT. 16.92, dès qu'il est avisé de la mise en application de la présente consigne,

-fait alerter par express:

les agents de toutes ses brigades sauf la 6ème et M. BEAUQUIS, PI 66, route de Charentonneau, Maisons-Alfort;

-cherche à entrer en relations avec le P.C. chantier et avec M. MONATTE ou son représentant à Paris;

-s'enquiert de l'heure de passage du train de service qui sera incessamment commandé pour acheminer son personnel sur Villeneuve;

-à l'arrivée à l'un des points accessibles de Villeneuve, il se rend immédiatement au P.C. chantier pour faire part de son arrivée et de son effectif et pour prendre les ordres.

Chaque agent des brigades doit venir avec une pelle et une pioche et une journée de vivres.

En cas d'absence de M. MATHIEU, celui-ci sera remplacé par M. BEAUQUIS, ou à défaut par M....., à l'initiative du Chef d'Arrondissement ou d'un de ses Adjoints ou de M. DINARD.

X

BOMBARDEMENT AERIEN des GARES DE VILLENEUVE-ST-GEORGES et TRIAGE

CONSIGNE N° 7

AGENTS DES EQUIPES DE SECOURS

Dès que la mission des différentes équipes de secours est terminée les agents V.B. de ces équipes, rejoignent, sur l'ordre du Chef de l'équipe, le P.C. du chantier de réparations.

Agents V.B. faisant partie des équipes de secours :

1°- Equipe fixe de Villeneuve-Prairie.

Chef d'équipe : M. SIGONNEY, CDTP, 8 bis, avenue de Choisy
Villeneuve-Triage.

Chef d'équipe Adjoint : M. EETHER, SUTX, 2, rue Franklin,
Villeneuve-St-Georges

1° remplaçant : M. ROY, SWTX, 38, rue Guynemer, la Glacière
Montgeron.

2° remplaçant : M. GABORIT, AIO, 244 rue de Paris
Villeneuve-St-Georges.

2°- Equipe fixe de Villeneuve-Triage.

Chef d'équipe : M. MINARD, SISBA, 27, rue des Ecoles
Villeneuve-St-Georges

Chef Adjoint : M. BONTEMPS, CCTP, 246, rue du Pont
Villeneuve-St-Georges.

1° remplaçant : M. JANNIN, CCT, 3, rue Massenet
Villeneuve-St-Georges.

2° remplaçant : M. FILOT, SCCT, P à N 7 bis, Villeneuve-
Triage.

3°- Equipe mobile de Villeneuve-Triage.

Chef d'équipe : M/RODOT, CDT, Maison Marin, la Longuerie
Vigneux-sur-Seine.

Chef-Adjoint : M. BOURGEOIS, SUTX, 58, rue d'Alembert
Villeneuve-St-Georges

1° remplaçant : M. PERAULT, OI, 23, rue Bernard-Palissy
Villeneuve-St-Georges

2° remplaçant : M. TREMBLEAU, MVSP, 6, rue Denis Papin
Villeneuve-St-Georges.

CONSIGNE N° 8

RAVITAILLEMENT et HEBERGEMENT du PERSONNEL

RAVITAILLEMENT.-

Chaque ouvrier ou agent faisant partie des divers échelons d'exécution devra se présenter au chantier porteur d'une journée de vivres d'une gamelle, fourchette, cuiller et quart.

En outre, il devra posséder des tickets d'alimentation qui compléteront l'attribution complémentaire que consent à la S.N.C.F. le Ravitaillement Général en de telles circonstances.

Organisation du Ravitaillement.

Dès constitution du P.C. chantier M. DEVIN, E, chargé du ravitaillement établira une liaison avec le Service Départemental du Ravitaillement Général de la Seine & Oise - 6, rue Magenta à Versailles - en téléphonant à Monsieur le Colonel GLOUXIN - Télé. 40-20, à Versailles, qui dépêchera un de ses représentants sur place pour traiter, en accord avec le PC Chantier, toutes les questions afférentes au ravitaillement du personnel et régler entre autres :

- le déblocage des denrées chez les commerçants ou grossistes du secteur et la délivrance des bons d'achat aux agents S.N.C.F. responsables du ravitaillement général.

Il est convenu que le Service du Ravitaillement prendra à sa charge l'attribution quotidienne de :

90 grammes de viande (par homme
20 grammes de matière grasse

et se chargera du déblocage du pain et du vin.

Le pain sera fourni par les boulangeries de Villeneuve-St-Georges et des environs alertées et organisées par le service du Ravitaillement Général.

Le vin sera fourni par la Coopérative S.N.C.F. l'UNION à laquelle le service du Ravitaillement fournira les bons de déblocage nécessaires.

Il est convenu que la ration individuelle et quotidienne sera de 1/4 de litre.

La viande sera fournie par le service du Ravitaillement au centre d'abattages de Croissy.

Service du Ravitaillement.-

Ce service sera constitué comme suit :

Mr. MINARD, SISBA, - dès qu'il sera libéré de ses obligations lui incombant à l'équipe fixe de secours qu'il dirige.

DEVIN, auxiliaire

MARCHAND, PI

EYL, EMP

CLOIX, EM

JULIEN, CCT

COLAS, SCCT

JANIN, SCCT

BOUILLOT, SUPV

ROY SUPV

(dès que ces agents seront dégagés de leur mission de reconnaissance ou d'équipe de secours

et 10 cantonniers.

Ce service fonctionnera au Stade S.N.C.F. de Villeneuve Saint-Georges, où il sera procédé:

- à la réception du ravitaillement : viande, pain, vin, repas préparés;
- à la distribution de la viande et légumes aux cantines et Cuisine Centrale;
- à la répartition des matières premières et des repas par les camions et camionnettes.

Ce service disposera de 3 à 5 camions ou camionnettes suivant l'importance du chantier.

Le P.C. chantier fournira chaque jour au Service du Ravitaillement, les éléments nécessaires pour lui permettre de dresser les programmes d'approvisionnements et de distribution (fiches mod. 8-9)

Chaque chef d'équipe recevra, chaque matin, au P.C. Chantier, en même temps que la fiche d'affectation, un bon à son nom portant indication du nombre de repas qu'il pourra toucher pour son équipe, ainsi que le lieu de distribution. Il remettra ce bon en échange des repas à l'agent chargé de la distribution (modèle n° 7).

L'agent chargé de la distribution remettra tous les bons ainsi recueillis au centre de ravitaillement du Stade, qui justifiera ainsi au P.C. les opérations diverses de son activité.

Confection des repas.-

Selon l'état des lieux et les besoins, les repas seront préparés:
-par les cuisines précisées ci-après des réfectoires de Villeneuve-Triage qui ne seront pas détruites; elles fonctionneront normalement en utilisant les denrées débloquées comme il est indiqué ci-dessus et amenées à pied d'œuvre au moyen de camions S.N.C.F.

1°- Cuisine du Centre d'Ouvriers : possibilité de préparer 2.000 repas (pour 1600 préparés en temps normal).

2°- Cuisine et Dépôt: possibilité de préparer 100 repas (pour 80 en temps normal).

-par la CUISINE CENTRALE S.N.C.F., 3 bis, Chemin d'Hubervilliers à St-Denis (Télé. PLAIN 25.63), - en échange des bons de déblocage de viande, pommes de terre et matières grasses que nous fournira le service du Ravitaillement; la cuisine centrale peut assurer la fourniture de 4.000 repas compte tenu de ses obligations courantes.

Ces repas sont contenus dans des récipients fournis par la Cuisine Centrale, à raison de 40 à 50 repas par récipient.

Trois aménagements spéciaux pour les camions destinés à ce transport et permettant le garbage des récipients sont confectionnés et remisés en gare de MAISONS LÉFORT - annexe V.B.-

Les camions et camionnettes à utiliser seront ceux de la S.N.C.F. et de l'Entreprise SAIGNAT.

Petits repas.-

Il est prévu, s'il est nécessaire, des distributions de bouillons ou soupes chaudes confectionnés sur place :

- soit aux cantines,
- soit au Stade S.N.C.F. transformé en cuisine de campagne au moyen de deux cuisines roulantes mises à notre disposition par le Secours National sur appel téléphonique du P.C. Chantier au siège de Versailles Télé. 40.40.

.....

Le personnel nécessaire à la confection de ces petits repas sera mis à notre disposition par les Equipes Nationales bénévoles de M. MACHIN, Sté Lyonnaise des Eaux à Villeneuve-St-Georges.

Distribution des repas.-

Le mode de distribution sera choisi le moment venu par le P.C. Chantier.

Le service des repas pourra être assuré :

- 1°) dans les réfectoires et cantines S.N.C.F. encore utilisables,
- 2°) dans la tribune couverte du Stade S.N.C.F. équipé à l'aide des tables du marché mises à notre disposition par la municipalité,
- 3°) sur les lieux même du travail.

Les services s'étaleront suivant l'importance des effectifs sur plusieurs heures avec une amplitude maximum de 3 heures (de 10 h.30 à 13 h.30 par exemple). Chacun de ces services comprendra environ 1000 repas.

L'acheminement des repas aux réfectoires ou aux lieux de travail se fera par camion ou camionnette.

HEBERGEMENT.-

Les agents et ouvriers domiciliés au-delà de Montereau et Malesherbes seront en principe hébergés sur place et auront intérêt à se munir d'une couverture.

La municipalité de Villeneuve-St-Georges met dès maintenant à la disposition de la S.N.C.F. la salle du cinéma Kursaal - avenue Carnot qui pourra être transformée en dortoir de campagne, et contenir 300 à 400 ouvriers.

La libération de la salle de son agencement actuel sera fait par la municipalité.

En outre le P.C. Chantier demandera la formation immédiate, selon les besoins du chantier, de trains cantonnement à garer à proximité de Villeneuve-St-Georges:

1 à Maisons-Alfort Pompadour.

1 ou 2 au faisceau de remisage de Villeneuve-St-Georges sur V.M.C.

Le service du Ravitaillement Général fera fournir la paille nécessaire à ces divers cantonnements.

Une réserve de 1.000 kgs est entreposée dès maintenant dans un local du service V.B. en gare de Maisons-Alfort.

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE
VILLENUEVE-ST-GEORGES-TRIAGE

CONSIGNE GENERALE

CHAPITRE I - PLAN D'ALERTE.

Dès la fin du bombardement, il est indispensable de connaître la consistance des dégâts pour permettre la mise en oeuvre, sans retard, des moyens nécessaires pour entreprendre les réparations dans le plus court délai possible.

Toutes les communications étant vraisemblablement coupées, il convient d'appliquer immédiatement un plan d'intervention immédiate et automatique des éléments chargés de la reconnaissance et de la réparation des dégâts.

Le plan comporte 3 échelons :

- a)- Echelon de reconnaissance qui intervient dans tous les cas quelle que soit l'importance du bombardement et cela de sa propre initiative.
- b)- Premier échelon d'exécution qui est constitué par les agents locaux ou résidant à proximité du chantier, ainsi que par les entreprises de dépannage.
- c)- Deuxième échelon d'exécution qui est constitué par des renforts provenant des autres Sections de l'Arrondissement et d'Entreprises diverses.

Si les circonstances le nécessitent, il est fait appel aux Autorités d'occupation et au Service Régional qui interviendra pour la mise à notre disposition de trains parcs et, si besoin est, de personnel et d'entreprises des autres Arrondissements et même des autres Régions.

CHAPITRE II - ECHELON de RECONNAISSANCE.

IL SE DECLENCHE AUTOMATIQUEMENT PAR LA SEULE INITIATIVE DES INTERESSES DES LA FIN DU BOMBARDEMENT.

Composition :	MM. DINARD	SIGSNH	
	MONNIER	SCSN	Consigne n° 2-
	TAILLAND	CDTP	" n° 2-
	MANUEL	CDT	" n° 2-
	BOURBOUZE	PI	" n° 3-
	CHATELLIER		
	Lucien	CCT-	" n° I
	PAVEYRANNE		
	Gabriel	CCTP-	Consigne n° I
	ROUX André	CCTP-	" I
	RENAUD Gabriel	SUPV-	" I

.....

MM. PLUCHOT Eugène	CCT-	Consigne n° 2
FEMINIER Odilon	CCTP-	" n° 1
VIAL Claude	CCT-	" n° 1
COUTANT Georges	CCT-	" n° 1
ANSBERQUE Marcel	CCT-	" n° 1
VERAIN Emile	SCCT-	" n° 1
JOYEUX Georges	CCT-	" n° 1
PICOT Auguste	CCT-	" n° 1
St-JEAN-LOUIS	CCTP-	" n° 1
JOYEUX Georges	CCT-	" n° 2
MELOT Henri	CCT-	" n° 2
LOUIS Emile	CT-	" n° 2
HERBELOT Marcel	CT-	" n° 2
DEGUILHEM Pierre	CT-	" n° 2
FOURNIER André	CT-	" n° 2
GAYOUT André	CT-	" n° 2
SEBILLE Lucien	CT-	" n° 2
ENOUX Henri	CT-	" n° 2
COSSINET Alexandre	CT-	" n° 2
SAVOT Roger	CT-	" n° 2
BESANCON Roger	CT-	" n° 2
GABORET Aristide	CT-	" n° 2
GRIBOUX Georges	CT-	" n° 2
BRUN Marat	CT-	" n° 2
GERARD Philippe	CT-	" n° 2
OLIVOT François	CT-	" n° 2
BOUILLOT René	SUPTX-	" n° 1
NOTTIN Louis	SUTX-	" n° 3
PELISSIER Léon	SCEQ-	" n° 3
MAGNE Nicolas	CTP-	" n° 1
THOMAS Fernand	CT-	" n° 1
CHARRIER Pierre,	KP SES-	" n° 1
LAUNAY Léon	K SES-	" n° 1
CLERC Joseph	KAD-	" n° 1
MAMESSIER René	AISU-	" n° 1
MULLER Georges	AISU-	" n° 1
PETIT Emile	SUP-	" n° 1
LAFOND Lucien	KAD-	" n° 1
TACNET Henry	ATT-	" n° 1
LENOBLE Léonard	SU-	" n° 1
BRIQUET Eugène	OI-	" n° 1
VIEUX Henri	O2-	" n° 1
MONTAGNE Arthur	AIO-	" n° 1

ainsi que les autres agents S.E.S. d'astreinte au moment considéré.

L'adresse des agents de l'échelon de reconnaissance est précisée sur l'annexe n° 1.

Lieu de rassemblement.

Tous les agents désignés ci-dessus se présentent le plus rapidement possible à l'endroit ci-dessous désigné:

ROUTE NATIONALE n° 5 - CARREFOUR de la PASSERELLE de VILLENEUVE TRIAGE, devant la Coopérative "LE REGULATEUR".

.....

Permanence.

MM. BOURBOUZE
PELISSIER
NOTTIN

sont chargés de s'y rendre particulièrement rapidement afin d'assurer la permanence.

-MM. BOURBOUZE, PELISSIER et NOTTIN prennent le nom de chaque agent qui se présente, ainsi que l'heure de son arrivée.

-Ils attendent, sur place, l'arrivée de M. le Chef d'arrondissement ou d'un de ses adjoints, ou de M. DINARD, Sous-Ingénieur, et se mettent alors à leur disposition.

-Si un agent arrive au lieu de rassemblement avant eux il attend l'arrivée du premier de l'un d'eux pour se faire reconnaître avant de partir accomplir sa mission.

-Si plusieurs agents arrivent avant l'un d'eux, un seul reste à attendre l'arrivée du premier des agents de la permanence (MM. BOURBOUZE, PELISSIER ou NOTTIN); il opère alors comme il est prescrit ci-dessus aux agents de permanence; dès qu'il a pu se faire connaître lui-même par un agent de la permanence et lui a répercuté les noms des agents qui se sont déjà fait pointer et sont partis accomplir leur mission, il part à son tour effectuer la sienne.

Mission des agents de reconnaissance.

Chaque agent de l'échelon de reconnaissance possède :

- une consigne écrite fixant sa mission de reconnaissance (consigne n° I)
- un schéma des gares de Villeneuve sur lequel il indiquera les positions approximatives des dégâts constatés.

Cette première reconnaissance consistera à recueillir très rapidement des renseignements :

1°- sur les destructions constatées :

- a) coupures de voie (points isolés et zones semblant entièrement bouleversées).
- b) démolition de bâtiments (partielles ou totales).
- c) autres destructions constatées (pylones, lignes électriques, conduites d'eau, etc..)
- d) dégâts aux installations de signalisation, téléphonique et éclairage (reconnaitssances par les agents S.E. et S.M.)

2°- Sur l'état de tous les magasins d'outillage des brigades et la possibilité de récupérer ledit outillage;

.....

3°- sur la présence de morts ou blessés.

L'agent prendra des notes écrites au fur et à mesure de ses constatations.

Il reviendra le plus rapidement possible au lieu de rassemblement : ROUTE NATIONALE n° 5 - CARREFOUR PASSERELLE - LE REGULATEUR pour rendre compte et se mettre à disposition des dirigeants présents.

Zones de reconnaissance :

L'étendue des gares de Villeneuve est divisée en zones de reconnaissances attribuées à divers agents comme il est spécifié ci-dessous :

1° - VOIE et BATIMENTS.

- Zone 1 : aller : Voies IR-2R (P.K. 9.500-12.600 (CCT CHATELLIER
retour : Voies IL-2L (CT
- Zone 2 : aller : Voies IR-2R (Km. 12.600-Poste V (CCT JOYEUX
retour : Voies IL-2L (CT
groupe de voies et communica-
tions entre P.V. et Villeneuve-
St-Georges.
- Zone 3 : aller : Voies IR (Poste V - Km.16.650 (CCT Saint-Jean
retour : Voies 2R-2L (Km. 16.650-Poste V (CT
Voies Corbeil
et faisceau P.V.-P.VI
- Zone 4 : aller : V.IM-2M (P.K. 9.500-12.600 (CCT PAVEYRANNE
retour : faisceau de (Prairie entre
réception (Poste T (CT
faisceau (et Poste S
impair
- Zone 5 : aller : faisceau de remisage de (CCT PICHOT
Prairie
retour : faisceau du Petit Entretien (CT
Bâtiments du M.G. et du Petit
Entretien
- Zone 6 : faisceau pair de Prairie (CCT ROUX
Poste O au Poste N
faisceau de réception pair
du Poste N au poste I (CT
- Zone 7 : aller : Dépôts -voies, ponts (CCT COUTANT
réservoirs, bâtiments
retour : Raccordements Ceinture (CT
Ouest et Est
Parc Divisionnaire: bâti-
ments, dépôts matériaux

.....

Zone 8 : aller : V.IM-2H (P.K. 12.600-P.V.	{ CCT FEMINIER
retour : faisceau pair de réception des trains V.I01-I03-I05-I07	{ CT
Quai de transbordement pair	{
Zone 9 : aller : faisceau de réception des trains de Bercy	{ SUPV RENAUD
faisceau de réception des voies de ceinture : P.P., V.I. et 2	{ CT
de Valenton au P.I.	{
retour : faisceau des omnibus	{
Chantier des Combustibles	{
Zone 10: Faisceau impair de Villeneuve-Triage.	{ CCT VIAL
	{ CT
Zone 11 : Faisceau pair de Villeneuve-Triage	{ CCT ANSERQUE
	{ CT
Zone 12 : Bâtiments et Voies V.V.O.	{ SUT BOUILLOI
-d°- V.V.I.	{ CT
Zone 13 : Centre d'Oeuvres	{ SCCT VERAINE
	{ CT

2°- INSTALLATIONS HYDRAULIQUES

Zone H : stations de pompage	{ CT MAGNE
réservoirs V.V.I.	{ CT THOMAS
conduite d'aspiration	{
conduite de distribution Dépôt	{
réservoir dépôt	{

3° - INSTALLATIONS S.E.S.

Zone S.1. - Poste de commandement de Triage	{ KP CHARRIER
	{ AISU
Zone S.2. - V.IR-2R - P.K. 9.500-12.600	{ SUP PETIT
Zone S.3. - aller : V.IR-2R (P.K. 12.600 à	{
retour: V.IR-2L (Villeneuve-	{ AISU MATESSIER
St-G.	{
Zone S.4 - de Villeneuve-Saint-Georges au Poste VI.	{ signalisa-
	{ tion
	{ KAD LAFOND
	{ aiguilles
	{ téléphonie

.....

- Zone S.5. - aller : V.II-2L (P.K. 9.500-(
retour : V.IM-2M (12.600 (AISU MULLER
- Zone S.6 - V.III-2M-P.K.12.600 à Ville- (ATT TACNET
neuve-Saint-Georges
- Zone S.7. - Poste I et Dépôt -KAD CLERC
- Zone S.86 - Eclairage du Centre d'Ouvriers (SU LENOBLE
Eclairage du B.V. de Triage
- Zone S.9m - Postes mécaniques (Poste 1 (OI BRIQUET
Aiguilles enclen- (Poste 2 (
chées
- Zone S.10m- Postes mécaniques (Poste 3 (O2 VIEU
Aiguilles enclen- (Postes 4 et 5 (
chées
- Zone S.IIm- Postes par fils P.K.9.510- (AIO MONTAGNE
10.350
- Zone S.I2 - Poste de transformation de Vil- (K LAUNAY
leneuve-Saint-Georges
Alimentation générale
Groupe de secours

Les agents de l'échelon de reconnaissance qui n'ont p
d'affectation resteront à disposition des agents dirigeants p
sents au lieu de la permanence.

CHAPITRE III.-

PREMIER ECHELON d'EXECUTION

Composition : en plus du personnel composant l'échelon de reconnaissance désigné nominativement ci-dessus, les agents des brigades et équipes ci-dessous se rendent de leur propre initiative au lieu de rassemblement dès que le bombardement est terminé et se présentent à la permanence, Route Nationale n° 5, Carrefour de la Passerelle - Régulateur.

-SUPV GANDOIS.

-Agents et auxiliaires des 6,6a,6b,7,7a,7b,7c;7d, 8, I V.M. cantons de la voie.

-Agents des ouvriers des districts I24 B, I25T, et I27 T.

-Agents des 6,7,52,62 et 8I brigades S.E.S.

Une consigne individuelle sera remise à chacun de ces agents pour lui notifier l'obligation de se rendre immédiatement au lieu de rassemblement (Consigne n° 4)

Il sera fait appel, de plus :

- à M. MATHIEU, CDTP,
- aux agents des 3^e, 4^e et 5^e cantons P.L.,
- à la 2^eme V.M.C.,
- au SUPV FAUCHEUX
- à M. MONATTE, CDTP et à 35 agents de S.II
- aux entreprises ayant contracté un contrat de secours pour réparations éventuelles des installations de voies ferrées:

(Entreprise DROUARD : 50 hommes)

(Entreprise SAIGNAT : 50 hommes).

-à M. AUBERT, Inspecteur Divisionnaire S.E.S.

-à M. DUBAN, CDTP, à BRUNOY

-à MM.	BOUISSON, PI	)	
	BEAUQUIS, PI	)	
	PICAUD, PI	)	
	DUDRAGNE, PI	)	
	PARSON, PI	)	"A"
	DEVIN (Efonc PI	)	
	LEAU, En	)	
	MARECHAL, En	)	
	GILLES, Gérant du P.D.I	)	

Alerte du personnel du 1er échelon.

Le personnel du 1er échelon d'exécution sera alerté à la diligence du Chef d'arrondissement ou d'un de ses Adjoints, ou de M. DINARD, dans les conditions suivantes :

- M. MATHIEU, CDTP, par planton.
- M. MONATTE, CDTP, par téléphone, il aura à alerter en plus de ses 35 hommes, tous les agents visés en "A".
- 2^eme V.M.C. par planton.
- Le SUPV FAUCHEUX par téléphone à la gare de COMBS-la-VILLE.
- les Entreprises par téléphone.
- M. AUBERT, par téléphone à la gare de Paris.
- M. DUBAN par téléphone à la gare de BRUNOY.

.....

(L'annexe n° 2 précise les adresses domiciliaires et téléphoniques et les consignes d'application - Consignes n°5 et 6).

Rassemblement du Personnel.

Les agents se rassemblent à la permanence (Route Nationale n° 5) -Carrefour de la Passerelle - Régulateur) et s'y groupent par brigade en attente des ordres.

Les Chefs et sous-chefs de brigade se font reconnaître à la permanence et indiquent le n° de leur canton et leur effectif; ils se tiennent ensuite en attente à proximité du P.C. Chantier,

Poste de Commandement du Chantier (I)

Un local pour y installer le poste de commandement du chantier sera choisi après obtention des renseignements recueillis par l'échelon de reconnaissance. Le choix du local dépendra de l'emplacement des zones des principales destructions et des possibilités d'y accéder et d'y établir les liaisons téléphoniques utiles avec les lignes Etat et S.N.C.F.

Une liaison constante restera établie par planton entre le P.C. Chantier et le lieu de rassemblement initial (permanence) tant que l'emplacement du P.C. Chantier n'aura pas été parfaitement connu de tout le personnel intéressé par la présente consigne.

Le personnel affecté au P.C. chantier est, en principe, celui précisé au Chapitre V.

Liaisons téléphoniques de chantier.

Le P.C. Chantier, après dépouillement des renseignements donnés par l'échelon de reconnaissance "détermine les divers chantiers à créer et fixe les liaisons téléphoniques à réaliser immédiatement par le personnel S.E.S.

Composition des équipes de réparations.

Le P.C. Chantier fixe l'importance et la composition des équipes selon la répartition des chantiers.

-
- (I) - Dans la suite de la Consigne, le Poste de Commandement sera désigné sous l'appellation "P.C. Chantier" pour éviter toute confusion avec le P.C. du 1er Arrondissement d'Exploitation, à PARIS.

.....

Chaque équipe reçoit un n° d'ordre; chaque chef d'équipe CDT, PI, SUPV reçoit une fiche donnant la composition numérique de l'équipe et son lieu d'affectation (annexe n° 3) le P.C. garde trace des renseignements portés sur cette fiche

Contrôle des effectifs.

Arrivé sur le lieu de travail le Chef d'Equipe (CDT, PI, SUPV) dresse avec la collaboration des Chefs de brigade, représentants et Chefs de chantier des entreprises, la liste nominative de leurs équipes (feuille d'attachements).

Un appel nominatif a lieu à l'origine de chaque séance de travail.

Transports.

Le Chef d'Arrondissement ou un de ses Adjoints donne les ordres utiles au rassemblement des véhicules automobiles de l'Arrondissement.

Les Entreprises transportent leur personnel par leurs propres moyens : camions, camionnettes. En cas d'impossibilités font appel à la S.N.C.F.

Le personnel de S.II et de D.I2I est acheminé par un train de service demandé sur l'initiative du P.C. Chantier. M. MONETTE aura la direction de ce train et s'entendra avec M. MATHIEU pour ramasser au passage du personnel.

Outillage et vivres.

Les agents et les ouvriers d'entreprises alertés devront être munis d'une pelle et d'une pioche, ainsi que des vivres leur sont nécessaires pour la journée de travail à venir.

CHAPITRE IV.-

Deuxième échelon d'exécution.

Composition.- En plus du personnel composant le personnel de reconnaissance et le 1er échelon d'exécution tels qu'ils ont été précisés aux Chapitres 2 et 3 précédents, les agents des brigades et équipes ci-dessous sont alertés pour venir renforcer et constituer le 2ème échelon d'exécution :

- 30 agents de S.I3 avec MM. TERRAIL, BODEREAU, GARNIER, MAIGRE et DUFORT;
- 40 agents de S.I4 avec MM. JULIEN, VERJUS, BOYAUD,
- 25 agents de S.I5 avec M. CHOYER.
- 30 agents de S.I6 avec M. ORBAIN.
- 20 agents de S.I7 avec MM. SEIENNE et BONIN.

.....

- 25 hommes de S.I8 avec MM. CHAPUT et DESLETTRES;
- 15 hommes de l'Equipe Spéciale Voie de l'Arrondissement avec M. HABERT,
- 15 hommes de l'Equipe Spéciale Voie de S.I5
- 50 hommes de l'Entreprise DESCHIRON (contrat de dépannage)
- 50 hommes de l'Entreprise DUMEZ (contrat de dépannage)
- 25 hommes de l'Entreprise DEHE (contrat de dépannage)
- 350 hommes environ des Entreprises :

DROUARD (en sus de ceux de son contrat de dépannage)
DUMEZ (-----d°-----)
DEHE (-----d°-----)
Société Moderne d'Entreprises, STEEG, DELOBEL, BASTE,
CARRE, RAULT, RATTON, GRAILLOT, JARDIN & BILLARD, Sociétés des
Routes Economiques, DILLY, LENOBLE, FAUREAU, HORY, LABUSSIÈRE.

Alerte du personnel du 2ème échelon.

Le personnel du 2ème échelon d'exécution sera alerté à la diligence du Chef d'Arrondissement ou d'un de ses Adjoints ou de M. DINARD, par téléphone, conformément aux précisions de l'annexe n° 4.

Rassemblement du Personnel, Poste de commandement, liaison téléphonique de chantiers, Composition des équipes de réparations, contrôle des effectifs, Transport, Outillage et Vivres (Voir chapitre III, mêmes dispositions à prendre).

CHAPITRE V -

Organisation du travail : Poste de commandement du Chantier

Le P.C. Chantier, installé comme il est dit au Chapitre III, est composé, en principe, comme suit :

Le Chef d'Arrondissement ou un de ses Adjoints,
M. DINARD SIGSNH
M. MONNIER SCSN
AUBERT, Ins. Div. SES
MINARD. SISBA, dès qu'il sera dégagé de sa mission de l'équipe fixe de secours de Villeneuve-Triaucourt

LEAU et MARECHAL, Secrétariat,
GILLES, approvisionnement matériaux et outillage
PELISSIER, téléphoniste
DEVIN, MARCHAND, PI et 3 agents (ravitaillement)
5 agents des brigades de V.V.T. (service de liaison de renseignement.)

.....

Le P.C. Chantier sera relié le plus rapidement possible par téléphone aux lignes Etat et lignes S.N.C.F.

Reconnaissance détaillée des destructions.

Dès que les renseignements résultant de la première reconnaissance sont reçus, le P.C. Chantier dresse le plan de la reconnaissance détaillée à faire de jour, pour préciser d'une part les besoins en main-d'oeuvre et en matériaux, d'autre part pour permettre de discuter avec les autres services le programme de remise en état.

Des zones de cette 2ème reconnaissance seront ainsi fixées et confiées aux CDT présents assistés des PI, SUPV, et CCT disponibles.

Chaque agent chargé de la reconnaissance sera muni d'un plan à l'échelle de 0,001.

La reconnaissance précisera les renseignements suivants:

- a)- repérage approximatif des points de chute des bombes en notant les bombes non explosées;
- b)- dimensions approximatives des entonnoirs pour déterminer les cubes de remblai nécessaires;
- c)- nombre de wagons à relever par le Sergide du Matériel et Traction et indications succinctes à leur sujet;
- d)- longueur des coupures de voie et ordre de grandeur du matériel à utiliser pour assurer la continuité;
- e)- nombre et caractéristiques des appareils avariés, constatance approximative des avaries et ordre de grandeur du matériel à utiliser pour la remise en état;
- f)- indications concernant les égoûts, conduites d'eau, réservoirs, canalisations électriques;
- g)- indications sommaires sur l'importance et la nature des avaries de ponts, bâtiments, postes d'enclenchements, halles, magasins, ateliers;
- h)- indications intéressant les installations de sécurité S.M. S.E., y compris l'ordre de grandeur du matériel de remise en état.

Personnel utilisé à cette reconnaissance

- CDT et PI non utilisés à la direction des premières équipes mises en action;
- SUPV et CCT disponibles,
- INS, S/INS et KP, K et K/D du S.E.

Programme des réparations.

En possession des renseignements obtenus à la suite de deuxième reconnaissance, un avant-programme de réparations est établi au P.C. Chantier.

.....

Il est ensuite examiné au cours d'une Conférence réunissant les Chefs d'Arrondissement intéressés, puis définitivement arrêté avec toutes précisions sur l'ordre de priorité des réparations, Il est ensuite soumis à l'U.A.B. et mis en application.

EXECUTION des REPARATIONS.

a) Direction des Equipes.

La direction des équipes est confiée dans l'ordre de leur arrivée à :

MM. MONNIER,	SCSN-	MM. BONIN	CDT-
MANUEL,	CDT-	CHAPUT	DDT-
TAILLAND	CDTP-	DESLETTRES	CDT-
MATHIEU	CDTP-	ORBAN	CDT-
MONATTE	CDTP-	BEAUQUIS	PI-
DUBAN	CDTP-	BOUISSON	PI-
GARNIER	CDT-	FICAU	PI-
BODEREAU	CDT-	DUDRAGNE	PI-
VERJUS	CDT-	MAIGRE	PI-
BOYAUD	ATT-	VATRE	PI-
CHOYER	CDT-	BOUVET	PI-
HABERT	CDT-	CORDIER	PI-

soit 24 dirigeants qui disposent pour encadrer les équipes de voie, des PI Voie et SUPV:

BOURBOUZE	BARDIN
PARSON	LACOUR
GANDOIS	BERNOT
FAUCHEUX	PARAYRE
DUFORT	GIRARD

MM. TERRAIL, JULIEN, SEIENGE sont chargés de la surveillance de groupe d'équipes désignées par le P.C. Chantier

b) Matériaux et outillage.

M. GILLES du P.D.I. est chargé spécialement de centraliser les besoins en matériaux, de reconnaître les possibilités locales (P.D.I. stocks des cantons) et, en liaison avec les bureaux de V.B.I. de demander d'urgence les compléments indispensables.

En ce qui concerne l'outillage, chaque agent ou ouvrier vient sur les lieux avec une pelle et une pioche. L'outillage spécial ou de remplacement est approvisionné par les soins du P.C. Chantier par recours aux entreprises ou aux magasins de la région.

c-) Remblais et ballast

Le SUTX NOTTIN, dès qu'il est dégagé de sa mission de permanence au lieu de rassemblement, s'assure :

.....

-des possibilités d'accès aux dépôts de scories, de sable et de ballast;

-des possibilités de chargement : wagons à récupérer, etc...

-et renseigne le P.C. Chantier.

M. RODOT, CDT, prend la direction de ce service dès qu'il est dégagé de sa mission de l'équipe mobile de secours de Ville-neuve-Triage (consigne n° 7)..

d)- Equipes de secours.

Dès que la mission des équipes de secours est terminée, les agents V.B. rejoignent le P.C. Chantier (consigne n° 7)

e)- Formation des équipes - Bureau d'embauche.

Les équipes sont rassemblées à proximité du P.C. Chantier dans un endroit désigné par lui et où fonctionne un bureau d'embauche.

Le P.C. Chantier donne aux Chefs d'équipes une fiche comportant les noms du personnel d'encadrement et le lieu de travail (annexe n° III). Un double de cette fiche reste au bureau d'embauche. Des plantons conduisent les équipes sur le lieu de travail, si cet accompagnement est nécessaire.

Le bureau d'embauche conserve trace de toutes les opérations de son ressort.

f)- Organisation du travail.

En principe et sous réserve de décisions spéciales pouvant intéresser, par exemple, le rétablissement de la circulation sur voies principales ou sur un itinéraire essentiel il n'y a pas de travail de nuit. Mais, dès que les effectifs le permettent, le travail des équipes doit être organisé en deux postes: un poste de matinée et un poste de soirée.

g)- Compte-rendu.

A la fin de chaque poste de travail, les chefs d'équipe se réunissent au P.C. Chantier pour rendre compte du travail exécuté et des effectifs employés et recevoir des ordres pour la période de travail suivante.

Ravitaillement et logement.

Chaque agent ou ouvrier vient le premier jour avec les vivres qui lui sont nécessaires pour 24 heures; par la suite le personnel est ravitaillé sur place.

Le personnel qui ne peut normalement rentrer prendre

.....

ses repas à sa résidence est hébergé soit sur les lieux, soit à proximité.

La consigne n° 8 règle ces questions de ravitaillement et de logement.

Mesures d'ordre intéressant le P.C. Chantier

a) Programme d'exécution

Le P.C. Chantier établit ainsi qu'il est précisé au § programme de réparation (Chapitre V) le programme d'exécution des remises en état et le tient à jour des réalisations effectives.

b)- Journal de Chantier.

Il est tenu au P.C. Chantier un journal où sont relevés tous les incidents, les ordres reçus, les décisions supérieures ou inter-services et d'autres faits intéressants, tels que :

- heures d'enlèvement des bombes non explosées,
- dates et heures d'intervention pour l'enlèvement des bombes non explosées;
- dates et heures de reddition des voies, faisceaux ou installations diverses.
- résumés des conférences tenues,
- etc...

c)- Personnel

Chaque jour les feuilles d'attachement des diverses équipes sont dépouillées au P.C. Chantier et une feuille d'attachements récapitulative est tenue :

1°- par Section V.B.

2°- par entreprise.

Un état de la constitution des équipes est établi d'après les duplicata des fiches remises à chaque équipe et des renseignements donnés en fin de séance de travail par les chefs d'équipes.

d)- Matériaux

Un état est dressé avec les renseignements obtenus à la suite des reconnaissances donnant la liste des chantiers et sur lequel figure également la liste sommaire des matériaux nécessaires à la réparation : cubes de remblais, liste de matériaux, numéro de l'équipe chargée de la réparation de chaque chantier et effectif journalier occupé à chaque chantier (annexes n° 1 et 2).

.....

Un état semblable est dressé pour les chantiers de réparations des installations de sécurité : block, signalisation, téléphonique, (annexe n° 3).

Un état récapitulatif des matériaux demandés, reçus et mis à disposition des équipes est également tenu à jour (annexe n° 4).

Questions diverses.

Les autres questions pouvant intéresser le chantier proprement dit et le personnel de secours sont réglées à la diligence du P.C. chantier qui établit, le moment venu, les consignes d'application utiles.

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-St-GEORGES & TRIAGE

E C H E L O N d e R E C O N N A I S S A N C E

CONSIGNE INDIVIDUELLE n° 2
des agents non chargés de mission

M.

Grade :

adresse

Tél.

DOIT :

- dès la fin d'un bombardement aérien qu'il situe avec ou sans certitude dans la zone de Villeneuve-St-Georges et Villeneuve-Triage, se rendre le plus rapidement possible au point de rassemblement suivant muni de son casque et, la nuit, de sa lanterne à acétylène occultée.

ROUTE NATIONALE n° 5 - CARREFOUR de la PASSERELLE de TRIAGE et du MAGASIN "LE REGULATEUR".

- attendre l'arrivée de M.M. les Ingénieurs et de M. DINARD, Sous-Ingénieur, se mettre à leur disposition.
- se mettre à disposition d'un agent de la permanence
(rayer les mentions inutiles)

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-ST-GEORGES & TRIAGE

E C H E L O N de R E C O N N A I S S A N C E

CONSIGNE n° 3

des agents de permanence

N.

Grade

Adresse :

DOIT :

- dès la fin d'un bombardement aérien qu'il situe avec ou sans certitude dans la zone de Villeneuve-St-Georges et Villeneuve-Triage, se rendre très rapidement au point de rassemblement suivant, muni de son casque et, la nuit de sa lanterne à acétylène occultée.

ROUTE NATIONALE n° 5 - CARREFOUR de la PASSERELLE de TRIAGE et du MAGASIN "LE REGULATEUR".

- prendre le nom de chaque agent qui se présente ainsi que l'heure de son arrivée;
- s'assurer que chaque agent ayant une mission de reconnaissance part bien immédiatement la remplir..
- désigner un cantonnier pour accompagner chaque agent chef de mission en choisissant, si possible, un cantonnier du parcours intéressé;
- noter par écrit tous les renseignements d'ores et déjà portés à sa connaissance
- attendre sur place l'arrivée de MM. les Ingénieurs ou de M.DINARD, SIGSNH.

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-St-GEORGES & TRIAGE

PREMIER ECHELON d'EXECUTION

CONSIGNE n°4

M.

Grade

Adresse :

DOIT :

En cas de bombardement aérien qu'il situera avec ou sans certitude absolue dans la zone de Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-Triage :

- se rendre le plus rapidement possible au point de rassemblement suivant :

ROUTE NATIONALE N° 5 - CARREFOUR DE LA PASSERELLE DE TRIAGE "LE REGULATEUR" ou sera installée une permanence composée de MM.BOURBOUZE, PELISSIER ou NOTTIN.

- se mettre à disposition de son chef de brigade ou sous-chef de brigade ou, à défaut, de son chef de district ou de section et attendre les ordres qui lui seront donnés.

Prescriptions particulières pour les dirigeants de brigade.

Dès leur arrivée au point de rassemblement précisé ci-dessus les dirigeants de brigade doivent, après s'être fait reconnaître à la permanence, grouper le personnel de leur brigade respective et préciser à la permanence l'effectif du personnel ainsi rassemblé. Ils se tiennent ensuite en attente des ordres à proximité de la permanence.

BOMBARDEMENT AERIEN des GARES de VILLENEUVE St-Ges et TRIAGE

Ier E C H E L O N d' E X E C U T I O N

C O N S I G N E n° 5

Alerte du Personnel de S.II
et des agents habitant Paris.

M. MONATTE, Chef de District Ppal, (tél. 8403 de jour et 8421 la nuit) dès qu'il est avisé de la mise en application de la présente Consigne fait alerter par exprès :

-35 agents de S.II désignés à l'avance.

M. PARSON	PI	4, rue Hector-Malot - Paris (12°)
BOUISSON	PI	67, Bd. de Reuilly à PARIS
PICAU	PI	31, Bd. de Charonne - Paris (11°)
DUDRAGNE	PI	69-71, Bd. Poniatowski - Paris
DEVIN	PI	72, rue Crozatier - Paris
LEAU	Em	26, rue Ch. Baudelaire - Paris
MARECHAL	Em	47, avenue Gambetta - Paris
GILLES, Gérant du PD		16, Passage Glatbois - Paris

- cherche à entrer en relation avec le P.C. chantier,
- s'assure auprès du P.C. de l'Exploitation des mesures prises pour la mise en marche du train de service pour l'acheminement du personnel de Paris à Villeneuve, mise en marche dont il prend l'initiative, s'il ne peut entrer en relation avec le P.C. Chantier.
- s'entend avec M. MATHIEU, CDTP de Maisons-Alfort pour l'acheminement du personnel de D.I2I.
- à l'arrivée à l'un des points accessibles de Villeneuve, se rend immédiatement au P.C. Chantier pour faire part de son arrivée et de celle de son effectif et pour prendre des ordres.

Chaque agent de brigade doit venir avec pelle, pioche, et une journée de vivres.

En cas d'absence de M. MONATTE, celui-ci sera remplacé par M. BOUISSON ou à défaut par M. PARSON, à l'initiative du Chef d'Arrondissement ou de ses Adjointe de M. DINARD.

BOMBARDLEMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES et TRIAGE

PREMIER E C H E L O N d' E X E C U T I O N

CONSIGNE n° 6

du Personnel de D.I2I

M. MATHIEU, CDTP, Tél. ENT. 16.92, dès qu'il est avisé de la mise en application de la présente consigne,

-fait alerter par express:

les agents de toutes ses brigades sauf la 6ème et M.BEAUQUIS, PI 66, route de Charantonneau, Maisons-Alfort;

-cherche à entrer en relations avec le P.C. chantier et avec M. MONATTE ou son représentant à Paris;

-s'enquiert de l'heure de passage du train de service qui sera incessamment commandé pour acheminer son personnel sur Villeneuve;

-à l'arrivée à l'un des points accessibles de Villeneuve, il se rend immédiatement au P.C. chantier pour faire part de son arrivée et de son effectif et pour prendre les ordres.

Chaque agent des brigades doit venir avec une pelle et une pioche et une journée de vivres.

En cas d'absence de M. MATHIEU, celui-ci sera remplacé par M. BEAUQUIS, ou à défaut par M....., à l'initiative du Chef d'Arrondissement ou d'un de ses Adjoints ou de M. DINARD.

BOMBARDLEMENT AERIEN des GARES DE VILLENEUVE-ST-GEORGES et TRIAGE

CONSIGNE N° 7

AGENTS DES EQUIPES DE SECOURS

Dès que la mission des différentes équipes de secours est terminée les agents V.B. de ces équipes, rejoignent, sur l'ordre du Chef de l'équipe, le P.C. du chantier de réparations.

Agents V.B. faisant partie des équipes de secours :

1°- Equipe fixe de Villeneuve-Prairie.

Chef d'équipe : M. SIGONNEY, CDTP, 8 bis, avenue de Choisy
Villeneuve-Triage.

Chef d'équipe Adjoint : M. EFTHER, SUTX, 2, rue Franklin,
Villeneuve-St-Georges

1° remplaçant : M. ROY, SUTX, 38, rue Guynemer, la Glacière
Montgeron.

2° remplaçant : M. GABORIT, AIO, 244 rue de Paris
Villeneuve-St-Georges.

2°- Equipe fixe de Villeneuve-Triage.

Chef d'équipe : M. MINARD, SISBA, 27, rue des Ecoles
Villeneuve-St-Georges

Chef Adjoint : M. BONTEMPS, CCTP, 246, rue du Pont
Villeneuve-St-Georges.

1° remplaçant : M. JANNIN, CCT, 3, rue Massenet
Villeneuve-St-Georges.

2° remplaçant : M. FILOT, SCOT, P à N 7 bis, Villeneuve-
Triage.

3°- Equipe mobile de Villeneuve-Triage.

Chef d'équipe : M/RODOT, CDT, Maison Marin, la Longuerie
Vigneux-sur-Seine.

Chef-adjoint : M. BOURGEOIS, SUTX, 38, rue d'Alembert
Villeneuve-St-Georges

1° remplaçant : M. PERAULT, OI, 23, rue Bernard-Palissy
Villeneuve-St-Georges

2° remplaçant : M. TREMBLEAU, MVSP, 6, rue Denis Papin
Villeneuve-St-Georges.

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-ST-GEORGES-TRIAGE

A N N E X E 1

A dresses de tous les agents de l'échelon de reconnaissance :

M.M. DINARD,	SIGSNH	2, Rue Corbineau. Paris (la nuit 592)
MONNIER,	SCSN	Hôtel des Trois Gares, 1, rue Jules César Paris. Tél. DID. 01.70
TAILLAND,	CDTP	8, avenue de Choisy. Villeneuve-Triage
MANUEL,	CDT	54, rue Gambetta, Villeneuve-St-Georges
BOURBOUZE,	PI	246, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges (nou- velle cité)
CHATELLIER,	CCT	28, avenue Carnot, Villeneuve-St-Georges
PAVEYRANNE,	CCTP	Ancien P à N 5 au pont de Pompadour, à CRETEIL.
ROUX,	CCTP	244, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges.
RENAUD,	SUPV	59, rue Parmentier, au Val Pompadour par Valenton
PLUCHOT,	CCT	3, rue Franklin, Villeneuve-St-Georges
FEMILLER,	CCTP	4, Place Hector Berlioz Villeneuve-St-Georges
VIAL,	CCT	244, Rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
COUANT	CCT	2, Rue Charles Bernard, Villeneuve-le-Roi
ANSBERQUE,	CCT	288, rue Jean Jaurès Maisons-Alfort.
VERAIN,	SCCT	244, rue de Paris, Bât. A Villeneuve-St-Georges
JOYEUX,	CCT	132, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
PICHOT,	CCT	13, rue de l'Est à Villeneuve-Triage
SAINT-Jean,	CCTP	Cité du Moulin de Senlis. Montgeron
JOYEUX,	CCT	132, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
MELLOT,	CCT	27, Rue Colbert, Crosnes.
LOUIS,	CT	47, avenue de Choisy, Villeneuve-Triage.
HERBELOT,	CT	Rue Eugène Sue, Villeneuve-St-Georges
DEGUILHEM,	CT	10, rue Guynemer, Villeneuve-St-Georges
FOURNIER,	CT	2, rue du Foyer Villeneuve-St-Georges
GAYOUT,	CT	23, rue du Président Wilson, Villeneuve-St- Georges
SEBILLE,	CT	30, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
ENOUX,	CT	14, rue Bernard Palissy. Villeneuve-St-Georg
COSSINET,	CT	8, rue du Maréchal Foch. Villeneuve-St-Georg
SAVOT,	CT	25, rue Curie, Val Pompadour par Valenton.
BESANCON,	CT	244, Rue de Paris, Villeneuve-St-Georges.
GABORET,	CT	117, avenue de Choisy, Villeneuve-Triage
GRIBOUX,	CT	2, rue Sully, Villeneuve-St-Georges.
BRUN, Marat	CT	132, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
GERARD,	CT	57, avenue de Choisy, Villeneuve-Triage
OLIVOT,	CT	40, rue Balzac, Villeneuve-St-Georges
BOUILLOT,	SUPTX	41, rue Bernard Palissy, Villeneuve-St-Georg
NOTTIN,	SUTX	60, avenue de Valenton, Villeneuve-St-Georges
PELISSIER,	SCEQ	10, rue du Presbytère, Villeneuve-Triage
MAGNE,	CT	18, rue J.J. Rousseau, Villeneuve-St-Georges
VITALE,	CT aux.	3, rue Numaire. Paris (3°)

.....

CHARRIER	KP	12, Rue J. Jaurès, Villeneuve-St-Georges
LAUNAY,	K	244, Rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
CLERC,	KAD	5, rue J.J. Rousseau, Villeneuve-St-Georges
MAHRESSIER,	AISU,	242, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
MULLER,	AISU	10, rue Eugène Sue, Villeneuve-St-Georges
PETIT,	SU	244, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
LAFOND,	KAD	46, rue du Château, Villeneuve-St-Georges
TACNET,	ATT	23, Rue Georges Picot, Villeneuve-St-Georges
LENOBLE,	SU	9, rue J.J. Rousseau, Villeneuve-St-Georges
BRIQUET,	Ol	244, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
VIEU,	O2	244, rue de Paris, Villeneuve-St-Georges
MONTAGNE,	AIO	3, rue M. Seguin.

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-ST-GEORGES et TRIAGE

A N N E X E II

Adresses du 1er Echelon Exécution

Adresses des personnes à alerter :

M.M. MATHIEU	CDTP	44, Rue des Rosiers Alfortville	Tél.Ent.16.92
MONATTE	CDTP	1, Rue Corbineau Paris	Tél.Did.85.10
		et 86.10 - DID. 03.04 - Poste 8403	
FAUCHEUX	SUPV	12, route de Corbeil Quincy-sous-Sénart	(S.et M.)
DUBAN	CDTP	52, Rue de Cercoy Brunoy	
AUBERT	INS.DIV	24, Rue du Niger. Paris	(12°)
BEAUQUIS	PI	66, rue de Charentonneau Maisons-Alfort	
PICAU	PI	31, Boulevard de Charonne. PARIS	(11°)
DUDRAGNE	PI	71, Boulevard Poniatowsky. PARIS	(12°)
PARSON	PI	4, Rue Hector Malot. Paris	(12°)
DEVIN	PI	72, rue Crozatier, à Paris	(12°)
LEAU	Em	26, rue Charles Baudelaire. PARIS	(12°)
MARECHAL	Em	47, avenue Gambetta. PARIS	(20°)
GILLES, Gérant du P.D,		16, passage Gatbois PARIS	(12°)
BOUISSON,	PI	67, Boulevard de Reuilly, PARIS	(12°)

M.M. DRUMEZ, Représentant de l'Entreprise DROUARD, rue Albert Moreau, à MELUN (Tél. 667).

GENTON, Représentant de l'Entreprise DROUARD, 16, Boulevard de Picpus, à PARIS (12°) (Tél. Did. 41.55).
Bureaux : 4, Boulevard Diderot (Tél. Did. 22.37)

SAIGNAT, 68, rue Molière à Ivry (Tél. Ita. 23.01).

ALLONCLE, Représentant de l'Entreprise SAIGNAT - Tél. Ent. 04.11.

BOMBARDEMENT AERIEN DES GARES DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES-TRIAGE

E C H E L O N d e R E C O N N A I S S A N C E

CONSIGNE INDIVIDUELLE n° I

des Agents chargés des missions de Reconnaissance

M.

(Grade)

adresse :

DOIT :

- dès la fin du bombardement aérien qu'il situera avec ou sans certitude absolue dans la zone de Villeneuve-St-Georges Villeneuve-Triage, se rendre le plus rapidement possible au point de ralliement suivant, porteur de son casque et, la nuit, de sa lanterne à acétylène occultée :

ROUTE NATIONALE n° 5 - CARREFOUR de la PASSERELLE de TRIAGE "LE REGULATEUR" où sera installée une permanence composée de M.R. BOURBOUZE, PELISSIER ou NOTTIN;

- s'il trouve un agent de la permanence arrivé avant lui, lui donner son nom, attendre l'arrivée d'un agent non chargé de mission que la permanence lui désignera et partir immédiatement remplir sa mission ci-dessous précisée :
 - s'il ne trouve aucun agent à la permanence, attendre l'arrivée du premier de l'un d'eux et opérer comme il est dit précédemment, s'ils sont plusieurs agents chargés de missions ou non chargés de missions en attente d'un agent de la permanence, il suffit qu'un seul attende l'arrivée d'un agent de la permanence pour lui remettre les noms des agents arrivés et repartis et assurer la permanence;
 - se faire désigner par les agents de la permanence un cantonnier pour l'accompagner;
 - dès qu'il s'est fait ainsi reconnaître au lieu de rassemblement, partir remplir la mission ci-dessous :
- parcourir la zone suivante :

.....

- noter par écrit au cours de sa reconnaissance :

- a)- voies : les coupures isolées ou les zones entièrement détruites.
 - fixer sur le plan ci-joint, autant que possible, les points de chute de bombes et les coupures de voies;
 - noter les autres destructions : pylônes, lignes électriques, conduites d'eau, bâtiments, incendies, etc...
 - reconnaître les magasins d'outillage des brigades et la possibilité de récupérer cet outillage.
- b)- S.E. : les destructions visibles de la signalisation de la téléphonie, de l'éclairage, sans s'attarder à du détail.
- c)- S.M. : les avaries ou destructions importantes de la signalisation, les embranchements et les transmissions mécaniques sans s'attarder aux détails.

(rayer les paragraphes inutilisés).

- déceler, le cas échéant, les blessés et les morts sans se retarder dans l'exécution de sa mission.
- et REVENIR le plus rapidement possible au lieu de rassemblement;

ROUTE NATIONALE n° 5 - CARREFOUR de la PASSERELLE de TRIAGE MAGASIN " LE REGULATEUR".

pour rendre compte et se mettre à disposition du poste de commandement du chantier.

CONSIGNE N° 8

RAVITAILLEMENT et HEBERGEMENT du PERSONNEL

RAVITAILLEMENT.-

Chaque ouvrier ou agent faisant partie des divers échelons d'exécution devra se présenter au chantier porteur d'une journée de vivres d'une gamelle, fourchette, cuiller et quart.

En outre, il devra posséder des tickets d'alimentation qui compléteront l'attribution complémentaire que consent à la S.N.C.F. le Ravitaillement Général en de telles circonstances.

Organisation du Ravitaillement.

Dès constitution du P.C. chantier M. DEVIN, E, chargé du ravitaillement établira une liaison avec le Service Départemental du Ravitaillement Général de la Seine & Oise - 6, rue Magenta à Versailles, en téléphonant à Monsieur le Colonel GLOUXIN - Télé. 40-20 à Versailles, qui dépêchera un de ses représentants sur place pour traiter, en accord avec le P.C. Chantier, toutes les questions afférentes au ravitaillement du personnel et régler entre autres :

- le déblocage des denrées chez les commerçants ou grossistes du secteur et la délivrance des bons d'achat aux agents S.N.C.F. responsables du ravitaillement général.

Il est convenu que le Service du Ravitaillement prendra à sa charge l'attribution quotidienne de :

90 grammes de viande
20 grammes de matière grasse (par homme

et se chargera du déblocage du pain et du vin.

Le pain sera fourni par les boulangeries de Villeneuve-St-Georges et des environs alertées et organisées par le service du Ravitaillement Général.

Le vin sera fourni par la Coopérative S.N.C.F. L'UNION à laquelle le service du Ravitaillement fournira les bons de déblocage nécessaires.

Il est convenu que la ration individuelle et quotidienne sera de 1/4 de litre.

La viande sera fournie par le service du Ravitaillement au centre d'abattages de Croissy.

Service du Ravitaillement.-

Ce service sera constitué comme suit :

Mr. MINARD, SISBA, - dès qu'il sera libéré de ses obligations lui incombant à l'équipe fixe de secours qu'il dirige.

DEVIN, auxiliaire

MARCHAND, PI

EYL, EMP

CLOIX, EM

JULIEN, CCT

COL'S, SCCT

JANIN, SCCT

BOUILLOT, SUPV

ROY SUPV

(dès que ces agents seront dégagés de leur mission de reconnaissance ou d'équipe de secours)

et 10 cantonniers.

Ce service fonctionnera au Stade S.N.C.F. de Villeneuve Saint-Georges, où il sera procédé:

- à la réception du ravitaillement : viande, pain, vin, repas préparés;
- à la distribution de la viande et légumes aux cantines et Cuisine Centrale;
- à la répartition des matières premières et des repas par les camions et camionnettes.

Ce service disposera de 3 à 5 camions ou camionnettes suivant l'importance du chantier.

Le P.C. chantier fournira chaque jour au Service du Ravitaillement, les éléments nécessaires pour lui permettre de dresser les programmes d'approvisionnements et de distribution (fiches mod. 8-9)

Chaque chef d'équipe recevra, chaque matin, au P.C. Chantier, en même temps que la fiche d'affectation, un bon à son nom portant indication du nombre de repas qu'il pourra toucher pour son équipe, ainsi que le lieu de distribution. Il remettra ce bon en échange des repas à l'agent chargé de la distribution (modèle n° 7).

L'agent chargé de la distribution remettra tous les bons ainsi recueillis au centre de ravitaillement du Stade, qui justifiera ainsi au P.C. les opérations diverses de son activité.

Confection des repas.-

Selon l'état des lieux et les besoins, les repas seront préparés: -par les cuisines précisées ci-après des réfectoires de Villeneuve-Triage qui ne seront pas détruites; elles fonctionneront normalement en utilisant les denrées débloquées comme il est indiqué ci-dessus et amenées à pied d'œuvre au moyen de camions S.N.C.F.

1°- Cuisine du Centre d'Ouvriers : possibilité de préparer 2.000 repas (pour 1600 préparés en temps normal).

2°- Cuisine et Dépôt: possibilité de préparer 100 repas (pour 80 en temps normal).

-par la CUISINE CENTRALE S.N.C.F., 3 bis, Chemin d'Hubervilliers à St-Denis (Télé. PLAIN 25.63), - en échange des bons de déblocage de viande, pommes de terre et matières grasses que nous fournira le service du Ravitaillement; la cuisine centrale peut assurer la fourniture de 4.000 repas compte tenu de ses obligations courantes.

Ces repas sont contenus dans des récipients fournis par la Cuisine Centrale, à raison de 40 à 50 repas par récipient.

Trois aménagements spéciaux pour les camions destinés à ce transport et permettant le garbage des récipients sont confectionnés et remisés en gare de MAISONS ILFORE - annexe V.B.-

Les camions et camionnettes à utiliser seront ceux de la S.N.C.F. et de l'Entreprise SAIGNAT.

Petits repas.-

Il est prévu, s'il est nécessaire, des distributions de bouillons ou soupes chaudes confectionnés sur place :

- soit aux cantines,
- soit au Stade S.N.C.F. transformé en cuisine de campagne au moyen de deux cuisines roulantes mises à notre disposition par le Secours National sur appel téléphonique du P.C. Chantier au siège de Versailles Télé. 40.46.

.....

Le personnel nécessaire à la confection de ces petits repas sera mis à notre disposition par les Equipes Nationales bénévoles de M. MACHIN, Sté Lyonnaise des Eaux à Villeneuve-St-Georges.

Distribution des repas.-

Le mode de distribution sera choisi le moment venu par le P.C. Chantier.

Le service des repas pourra être assuré :

- 1°) dans les réfectoires et cantines S.N.C.F. encore utilisables,
- 2°) dans la tribune couverte du Stade S.N.C.F. équipé à l'aide des tables du marché mises à notre disposition par la municipalité,
- 3°) sur les lieux même du travail.

Les services s'étaleront suivant l'importance des effectifs sur plusieurs heures avec une amplitude maximum de 3 heures (de 10 h.30 à 13 h.30 par exemple). Chacun de ces services comprendra environ 1000 repas.

L'acheminement des repas aux réfectoires ou aux lieux de travail se fera par camion ou camionnette.

HEBERGEMENT.-

Les agents et ouvriers domiciliés au-delà de Montereau et Malosherbes seront en principe hébergés sur place et auront intérêt à se munir d'une couverture.

La municipalité de Villeneuve-St-Georges met dès maintenant à la disposition de la S.N.C.F. la salle du cinéma Kursaal - avenue Carnot qui pourra être transformée en dortoir de campagne, et contenir 300 à 400 ouvriers.

La libération de la salle de son agencement actuel sera fait par la municipalité.

En outre le P.C. Chantier demandera la formation immédiate, selon les besoins du chantier, de trains cantonnement à garer à proximité de Villeneuve-St-Georges:

I à Maisons-Alfort Pompadour.

I ou 2 au faisceau de remisage de Villeneuve-St-Georges sur V.M.C.

Le service du Ravitaillement Général fera fournir la paille nécessaire à ces divers cantonnements.

Une réserve de 1.000 kgs est entreposée dès maintenant dans un local du service V.B. en gare de Maisons-Alfort.